



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

21^e séance plénière

Mercredi 30 septembre 1998, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Edison James, Premier Ministre et Ministre des relations extérieures, des affaires juridiques et du travail du Commonwealth de la Dominique

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des relations extérieures, des affaires juridiques et du travail du Commonwealth de la Dominique.

M. Edison James, Premier Ministre et Ministre des relations extérieures, des affaires juridiques et du travail du Commonwealth de la Dominique, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des relations extérieures, des affaires juridiques et du travail du Commonwealth de la Dominique, S. E. M. Edison James, et à l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. James (Dominique) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège que de

prendre une fois encore la parole devant cette Assemblée. Ce faisant, je voudrais, au nom du Commonwealth de la Dominique, saisir cette occasion pour vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Mes remerciements vont également à l'Ambassadeur Oudoenko, qui a dirigé de manière si compétente la cinquante-deuxième session.

Notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, a été infatigable dans ses efforts pour rétablir la paix dans différents pays et différentes régions. Nous le remercions et nous le félicitons. L'an dernier, je lui ai adressé une invitation à se rendre dans les Caraïbes. Il ne l'a pas encore fait. L'invitation tient toujours.

La région des Caraïbes continue de se montrer attachée au processus démocratique. Depuis notre dernière rencontre dans cette instance, les populations de plusieurs de nos États, dans le respect des règles en vigueur, ont choisi librement ceux qui les conduiraient vers le nouveau millénaire.

Dire que la démocratie est bel et bien vivante ne signifie pas que tout aille parfaitement bien dans la région. La Charte des Nations Unies fait obligation à tous les Membres de l'Organisation d'œuvrer pour la paix, la sécurité et le développement économique et social de tous les peuples du monde. Alors que nous nous acquittons de cette obligation, nous devons avoir à tout moment

conscience des facteurs et des événements qui risquent de militer contre notre succès. Certains de ces facteurs sont le fait de la nature et sont inévitables; d'autres sont le fait de l'homme et sont regrettables.

Les Caraïbes ont été, il y a quelques jours à peine, gravement frappés par une catastrophe naturelle, l'ouragan Georges. Les dégâts sont considérables, en particulier à Saint-Kitts-et-Nevis, à Antigua-et-Barbuda, en Haïti et en République dominicaine. En leur nom, je prie instamment cette instance de répondre généreusement à leur demande d'aide pour les travaux de reconstruction. Mais les dispositions de la Charte des Nations Unies nous demandent plus qu'une modalité de réponse ponctuelle. Nous devons absolument reconnaître la vulnérabilité extrême des petits États face aux catastrophes naturelles telles que les ouragans, les inondations, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre etc., ainsi que les moyens limités dont ils disposent pour y faire face.

Ce qui est donc proposé, c'est la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un fonds de reconstruction après les catastrophes naturelles dont les ressources seront disponibles pour répondre rapidement et efficacement après les catastrophes aux besoins des petits États. Et il faut en faire plus encore. On doit mettre fin aux émissions de gaz à effet de serre pour que cesse le réchauffement de la planète.

À l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale il y a de nombreuses questions qui sont extrêmement importantes pour le Commonwealth de la Dominique et pour l'ensemble de la Communauté des Caraïbes, notamment des questions de politique macroéconomique en matière de commerce et de développement, la relance de la croissance économique et le développement des pays en développement, la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures, et la coopération entre les Nations Unies et la Communauté des Caraïbes.

Cette coopération est tout particulièrement nécessaire dans la lutte que nous menons pour maintenir l'intégralité de notre marché de la banane. Nous nous battons contre certains Membres très puissants de ces mêmes Nations Unies, qui semblent résolus à déstabiliser notre démocratie, à entraver nos efforts pour éliminer la pauvreté et à saper la paix et la sécurité de notre région.

Le peuple du Commonwealth de la Dominique et le peuple de la Communauté des Caraïbes se tournent vers

l'Organisation des Nations Unies pour lui demander d'intervenir en leur nom, convaincus qu'ils sont que la mondialisation et la libéralisation du commerce ne devraient pas conduire à la marginalisation et à la désintégration économique des petits États en développement.

Nous souhaitons un niveau d'interaction où nos peuples pourraient vraiment contribuer au commerce et au développement plutôt que d'être tributaires à jamais du syndrome de l'assistance et de la dépendance. Notre désir manifeste de conserver notre industrie bananière, qui nous a été si profitable, ne correspond aucunement à une mauvaise perception de la réalité de l'environnement économique et commercial actuel.

Le Commonwealth de la Dominique s'emploie activement à diversifier son économie, notamment les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des services. Nous avons facilité les conditions d'accès aérien à notre pays et nous nous efforçons de donner plus de chances à nos enfants de poursuivre des études secondaires et supérieures.

Nous considérons que la décision récente de faire d'un de nos parcs nationaux, Morne Trois Pitons, un site du patrimoine mondial est une reconnaissance éclatante de notre détermination à préserver et utiliser l'environnement de façon rationnelle.

Il est réconfortant pour nous que tout cela ait pu être obtenu dans un climat de stabilité sociale et politique. Nous nous devons cependant de tirer la sonnette d'alarme car nous observons avec inquiétude l'arrivée dans nos pays de criminels endurcis qui ont appris et exercé leurs activités dans leur pays d'adoption pendant plusieurs décennies. De la même manière, la séparation et la dislocation injustifiées des familles, à cause de lois d'immigration inhumaines, exigent l'attention de cette organisation.

J'estime que les aspirations et les espoirs légitimes des peuples doivent être au coeur de nos délibérations et de nos actions, comme de toutes les activités humaines. Les 21,5 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan aspirent à être représentés au sein de cet organe. Ils sont en droit d'attendre que leur pays qui a été un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies en fasse de nouveau partie. Nous devons les y aider. Notre politique doit être une politique d'inclusion.

Un examen rapide de notre ordre du jour révèle que 21 questions concernent le financement de missions de maintien de la paix ou de missions d'observation des Nations Unies, toutes liées à des guerres, des menaces de

guerre, au «nettoyage ethnique», au terrorisme, etc. Cela implique que, même si beaucoup a été fait, davantage reste encore à faire. Nous devons focaliser notre attention sur la sauvegarde de la paix et de la sécurité, ce qui réduira d'autant le besoin de les rétablir.

Il ne peut y avoir aucun compromis dans la lutte contre le terrorisme, que ce soit au Kenya, en Tanzanie ou en Irlande du Nord. Nous notons avec satisfaction les signes encourageants en provenance du Moyen-Orient. Nous devrions nous inspirer du célèbre homme politique britannique qui avait dit qu'il vaut mieux s'entretenir que s'entretuer, et chercher à régler les conflits de manière pacifique, conformément à l'esprit de notre Charte.

Lorsque la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale s'achèvera, de nombreux discours auront été prononcés du haut de cette tribune, des discours clairs, des discours de fond, prononcés par des hommes et des femmes qui détiennent et exercent un pouvoir considérable.

Les peuples du monde nous écoutent parler mais est-ce là tout ce qu'ils attendent de nous? La réponse, j'en suis sûr, est un non catégorique. Ils veulent des actes. Un ordre du jour comportant 165 points laisse supposer que nous aurons beaucoup à faire. Et pourtant, je propose d'y inclure une tâche supplémentaire, à savoir que le Secrétaire général et ses compétents collaborateurs examinent dans le détail nos discours et les analysent et que, dans l'esprit de la directive du Sommet des Amériques, nous traduisions nos paroles en actes.

De cette manière, nous apporterons un démenti aux critiques qui prétendent que cette instance n'est qu'une tribune pour la rhétorique et nous leur montrerons qu'elle est, en fait, une plate-forme pour l'action.

Le Commonwealth de la Dominique et la Communauté des Caraïbes sont attachés aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, et nous avons à coeur de travailler avec tous les Membres et toutes les nations afin d'apporter une amélioration à la qualité de la vie de tous nos peuples.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des relations extérieures, des affaires juridiques et du travail du Commonwealth de la Dominique pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Edison James, Premier Ministre et Ministre des relations extérieures, des affaires juridiques et du

travail du Commonwealth de la Dominique, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, S. E. M. Seymour Mullings.

M. Mullings (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer personnellement mes félicitations ainsi que celles de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Vous assumez la présidence de cette assemblée au moment où l'ordre du jour mondial exige beaucoup de chacun d'entre nous. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de la délégation jamaïcaine aux travaux de cette assemblée que vous mènerez, je n'en doute pas, à bonne fin.

Je souhaiterais également remercier M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine pour la manière efficace dont il s'est acquitté de ses tâches à la présidence de l'Assemblée au cours de son mandat.

Le Secrétaire général mérite nos éloges pour la manière éminente dont il a dirigé l'Organisation au cours de l'année écoulée. Je le félicite, en particulier, pour les succès obtenus, grâce aux méthodes discrètes de la diplomatie préventive auxquelles il a eu recours concernant des questions délicates relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de son rapport, qui constitue une étude de la complexité des défis auxquels la communauté internationale est confrontée, et nous saluons les réformes institutionnelles qu'il a lancées jusqu'ici, en vue d'apporter plus de cohésion et d'efficacité aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons également à la réorganisation du programme de travail qui nous incite à accorder une attention renouvelée aux initiatives revêtant une importance essentielle pour les Nations Unies, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la coopération pour le développement, du progrès social ainsi que des questions humanitaires.

Il est essentiel, selon nous, que les Membres de l'Organisation des Nations Unies appuient les efforts faits par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre son programme de travail. Cet appui devrait se manifester non seulement par notre adhésion aux diverses activités entreprises au titre

des mandats, mais également par l'apport régulier de ressources nécessaires à leur exécution.

Notre présence ici est un symbole de l'universalité des nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés et notre participation à cette organisation illustre notre conviction que ces problèmes ne sauraient être mieux résolus que par une action collective. Cela devrait nous amener à réaffirmer notre adhésion au multilatéralisme et notre respect de ses processus concrétisés par le versement, en temps voulu et sans conditions préalables, de nos quotes-parts aux organes respectifs des Nations Unies.

Ces dernières années, la communauté internationale a été témoin d'une augmentation inquiétante du nombre de conflits à l'intérieur des États et entre États. La paix stable que l'on avait escomptée à la fin de la guerre froide nous a échappé. Au lieu de cela, nous vu les efforts faits pour régler des différends régionaux prolongés tenus en échec par l'obstination, la méfiance et l'hostilité. Nous avons vu l'intolérance et la haine diviser des communautés et alimenter des conflits à travers les continents. Nous sommes préoccupés par le fait que, malgré l'intervention du Secrétaire général, de ses envoyés et des membres des Nations Unies, il n'y ait toujours pas de véritable progrès vers la paix dans un certain nombre de conflits de longue date.

Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale devant le fait que le processus de paix au Moyen-Orient est dans l'impasse et nous sommes déçus qu'aucun progrès significatif n'ait été fait vers la solution du problème de Chypre qui perdure. Les hostilités en Afghanistan se poursuivent sans relâche; les guerres civiles continuent de faire rage au Soudan et en Angola et la violence au Kosovo s'est accrue. De nouvelles complications sont apparues, aggravant l'instabilité et les conflits dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale.

Ces conflits non résolus sapent la structure politique, économique et social des États concernés et entraînent la destruction et des souffrances humaines indicibles pour les victimes de la guerre. Nous ne pouvons nous laisser aller à la complaisance alors que de plus en plus d'individus dans le monde sont dépossédés et spoliés par la guerre, et voient leur vie détruite. Face à cela, nous devrions nous montrer plus déterminés à résister à l'agression et au recours à la force, et à soutenir le règlement des différends et des conflits par la voie de négociations.

Nous encourageons les États Membres à soutenir l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer la capacité de l'ONU en matière de règlement des différends, de

prévention et d'alerte rapide. Je tiens également à saisir - cette occasion pour féliciter les forces de maintien de la paix des Nations Unies pour l'énorme contribution qu'elles continuent d'apporter au maintien de la paix, en dépit des circonstances difficiles dans lesquelles elles travaillent.

Nous sommes profondément bouleversés par les actes de violence toujours plus fréquents perpétrés contre le personnel international affecté au maintien de la paix. Je tiens à rendre un hommage particulier à ces volontaires, dont certains ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité l'autorité principale dans les décisions multilatérales sur des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales. Aussi sommes-nous préoccupés de voir que certains États ont tendance à prendre des mesures unilatérales qu'ils jugent conformes à leur intérêt national dans des situations de conflit avec d'autres nations. La Jamaïque réaffirme sa confiance dans le principe de la sécurité collective, sur lequel se fonde le rôle du Conseil de sécurité.

Il importe également que les mesures que prend le Conseil de sécurité inspirent la confiance et qu'il y ait davantage d'ouverture et de transparence dans ses méthodes de travail. Nous pensons que, comme tout autre organe international, le Conseil de sécurité devrait faire l'objet d'une réforme démocratique si nous voulons qu'il soit à la hauteur des nouveaux défis d'un monde en mutation constante.

Nous sommes résolus à oeuvrer, sur un pied d'égalité dans un partenariat avec le reste de la communauté internationale, au renforcement du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus apte à répondre aux besoins des États Membres en matière de paix et de sécurité. C'est à cette fin que mon gouvernement a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil pour l'exercice 2000-2001.

Mon gouvernement considère comme importante la création tant attendue de la Cour pénale, qualifiée par le Secrétaire général de chaînon manquant du système juridique international, et ce grâce à un Statut internationalement reconnu. Nous félicitons le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago qui a pris l'initiative de demander sa création. Cette institution fournira un cadre juridique où pourra s'exprimer l'opposition internationale aux crimes effroyables perpétrés contre l'humanité, dont l'ONU n'avait pu être saisie de manière efficace.

Cette année, la communauté internationale célèbre le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Alors que nous commémorons cette

importante étape, nous devons réaffirmer notre attachement aux idéaux de tolérance, de paix et de compréhension pour tous les peuples. Faisons également preuve de respect envers le droit de chacun d'entre nous à l'autodétermination, y compris le droit de choisir sa propre voie pour parvenir aux objectifs nationaux, et le droit au développement durable.

Indubitablement, la paix et la sécurité sont des préalables à la réalisation du développement durable. Il est également vrai, toutefois, que là où il n'y a aucun acquis économique ou social, il ne peut y avoir de véritable paix.

La Jamaïque souscrit donc pleinement au droit au développement qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme et souligne l'importante contribution que la réalisation de ce droit apporterait à la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'une stratégie pour la mise en oeuvre et la promotion du droit au développement.

Nous continuons de compter sur l'aide du système des Nations Unies pour nos programmes de développement, qui vont au-delà des efforts que nous réalisons pour obtenir un juste accès aux marchés internationaux et pour garantir notre part légitime et équitable de la prospérité mondiale.

Pour améliorer le bien-être de nos peuples, il est essentiel d'adopter des mesures propres à alléger et, en fin de compte, éliminer la pauvreté et à promouvoir la protection de l'environnement et promouvoir le développement durable. Nous devons renforcer notre cadre institutionnel pour renforcer nos capacités et investir dans la mise en valeur de nos ressources humaines.

Telle est notre vision du développement, axée sur l'être humain et afin de la concrétiser, nous devons continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques sociales garantissant que les gains tirés de la croissance économique et du développement sont équitablement répartis dans la société.

Relever ce défi de bonne gouvernance exige que nous disposions d'une infrastructure institutionnelle permettant d'accroître la transparence et la responsabilité redditionnelle dans l'administration publique, de garantir une bonne gestion des politiques fiscales et monétaires et de protéger l'intégrité des systèmes judiciaire et d'application de la loi.

Un élément crucial de notre évolution économique et sociale est le développement de nos ressources humaines.

La Jamaïque estime elle aussi que le développement durable ne saurait être réalisé sans développement humain soutenu. En effet, l'importance vitale de nos ressources humaines dans le processus de développement a été réaffirmée par les États membres de la Communauté des Caraïbes dans la Déclaration de Montego Bay, adoptée en 1997.

Dans la région des Caraïbes, nous sommes fermement résolus, en premier lieu, à développer le potentiel de chacun, sans considération de sexe; en deuxième lieu, à favoriser une culture d'entreprise; en troisième lieu, à stimuler la recherche et le développement en tant que mode de vie et moyen d'accroître la production; et enfin, à améliorer la compétitivité des industries sur lesquelles reposent nos économies. Nous nous tournons vers la communauté internationale pour nous aider à réaliser ces aspirations.

À cet égard, la Jamaïque se félicite des initiatives formulées par le Secrétaire général en vue de renforcer les bases internationales pour le développement humain. Nous reconnaissons l'utilité d'organiser aux niveaux mondial et régional des séminaires où l'on pourrait examiner comment développer les ressources humaines et renforcer les institutions en vue de l'Assemblée du millénaire qui doit se tenir en l'an 2000.

La question du développement durable des petit États insulaires en développement est particulièrement importante pour la Jamaïque. Il s'agit de la survie même d'un groupe d'États insulaires dont la viabilité économique et les aspirations de développement sont inextricablement liées à la capacité de charge des écosystèmes fragiles qui abritent ces nations. Je veux parler ici des îles qui sont écologiquement vulnérables et des États côtiers de faible altitude des Caraïbes qui subissent constamment les pressions de l'urbanisation et de l'exploitation des ressources, dont les eaux côtières sont polluées, et qui connaissent la menace de catastrophes naturelles. Nous courons le risque d'une élévation du niveau de nos mers et de la destruction de nos récifs coralliens.

Le danger que représentent les catastrophes naturelles a été tout récemment démontré par l'ouragan Georges qui a semé la destruction dans toutes les Caraïbes et a fait des morts et beaucoup de dégâts Antigua-et-Barbuda, Cuba, à la Dominique, en République dominicaine, en Haïti et à Saint-Kitts-et-Nevis. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale et lui demander de fournir d'urgence une assistance humanitaire généreuse et un soutien à la reconstruction de nos nations soeurs des Caraïbes. La Jamaïque se félicite des efforts engagés par les Nations Unies pour instituer des indices de

vulnérabilité économique et écologique pour les petites îles en développement, et nous suivrons de près les résultats de ces travaux.

Le succès de l'initiative concernant les petits États insulaires en développement dépendra de la négociation d'accords avantageux entre intervenants nationaux et de la formation de partenariats efficaces avec les pays bailleurs de fonds. La Jamaïque attend donc avec intérêt la tenue de la session extraordinaire pour l'examen de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1999, qui fournira l'occasion de faire de véritables progrès grâce à des contributions financières. À présent il nous faut un programme de suivi axé sur l'action qui permettra à nos économies d'entrer dans le XXIe siècle.

Notre pays est un ferme partisan du multilatéralisme et considère que les mesures existant dans le cadre multilatéral devraient aider les pays en développement à bénéficier véritablement du processus de mondialisation. Nous remarquons que même si ce processus renferme de nombreuses promesses de croissance et de prospérité, il représente également de sérieux défis pour les pays en développement dont beaucoup sont de plus en plus marginalisés. La réalité est que le processus de mondialisation accuse les inégalités dans les rythmes de développement des pays développés et en développement, et il est déjà manifeste que les avantages de la mondialisation ne profitent pas à tous.

Le sort des pays en développement suite à la crise financière qui touche actuellement l'économie mondiale devient encore plus inquiétant si nous tenons compte de la baisse des flux financiers octroyés à des conditions de faveur par la communauté internationale des bailleurs de fonds, comme on a pu le constater ces dernières années. L'aide publique au développement ne représente aujourd'hui que 0,22 % en moyenne du produit national brut des pays développés, ce qui est très loin de l'objectif de 0,7 % fixé en 1972. La part de l'aide publique au développement dans les flux nets de ressources destinées aux pays en développement est passée de 64 % en 1994 à 22 % en 1996.

Si l'on ajoute à cela le lourd fardeau du service de la dette dont il faut s'acquitter, nous nous trouvons dans la situation regrettable d'un inversement des flux nets de ressources du Sud vers le Nord, alors que nous aurions besoin de ressources supplémentaires pour relever les défis qui accompagnent le processus de mondialisation.

Ces tendances doivent être inversées si nous voulons donner aux pays en développement la possibilité de parvenir

à un véritable développement, car le succès du processus de développement dépendra des financements extérieurs disponibles, et les flux de capitaux accordés à des conditions de faveur joueront un rôle important dans le maintien de la stabilité économique dans le développement des infrastructures et de renforcement des capacités, qui sont essentiels pour une participation efficace au processus de mondialisation.

La Jamaïque considère qu'il est temps que nous abordions ces questions dans le cadre d'un dialogue sérieux. Il est urgent de déterminer comment augmenter le financement aux fins du développement par les pays industrialisés au bénéfice des économies en développement et des économies en transition pour l'activité tant du secteur public que du secteur privé. Nous devons étudier des mesures d'allègement de la dette extérieure des pays en développement, voire d'annulation de la dette. Nous devrions rechercher le dialogue entre pays créanciers et pays débiteurs afin d'obtenir une augmentation des flux de capitaux à des conditions de faveur à l'appui des réformes économiques, de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable.

C'est pourquoi nous nous associons à l'appel lancé en faveur de la convocation urgente d'une conférence sur le financement du développement. Les questions essentielles que nous souhaiterions voir aborder lors de cette réunion concernent les stratégies destinées à mobiliser des ressources intérieures à des fins de développement; la mobilisation des flux financiers internationaux privés; la coopération financière internationale pour le développement; l'allègement de la dette; et la facilitation des procédures du commerce international pour favoriser le développement.

Outre cette proposition de conférence, mon gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire que les échanges entre le Nord et le Sud se poursuivent. Même si l'époque des divisions idéologiques et de la polarisation politique est révolue, nous restons confrontés au problème de la disparité Nord-Sud dans le développement et les possibilités. Nous devons favoriser une collaboration accrue entre le monde développé et en développement afin d'identifier les moyens par lesquels une coopération plus large peut s'établir sur les questions relatives au commerce et à l'investissement, à la dette et au développement.

Nous considérons qu'un processus de dialogue sur ces questions pourrait être entamé par un groupe représentant des économies en développement et en transition, en consultation avec les principaux pays industrialisés. Nous pensons qu'un tel processus aboutirait à un cadre plus large

de coopération technique dans des domaines intéressants à la fois le Nord et le Sud.

C'est avec une grande satisfaction que la Jamaïque assume la présidence du Groupe des 15 États en développement, et nous attendons avec intérêt d'accueillir la neuvième réunion ministérielle à la Jamaïque en février de l'année prochaine. La Jamaïque, pendant son mandat, veillera à ce que les pays en développement jouent un rôle plus actif dans l'établissement des modalités de l'économie internationale afin de parvenir à plus d'équilibre et d'équité.

Mon gouvernement reste profondément préoccupé par le commerce illicite des drogues qui ne cesse de s'étendre et qui non seulement menace la société civile, mais met en péril la viabilité économique de nos pays. L'ampleur extraordinaire tant de la demande que de l'offre de drogues illicites destinées à ce commerce lucratif a entraîné la formation de réseaux transnationaux, notamment de groupes se livrant à des activités extrêmement complexes de blanchiment de capitaux. Bien plus préoccupant encore est le lien désormais bien établi entre le trafic de drogues et la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères. La facilité avec laquelle ces armes sont disponibles a accéléré l'engrenage du crime et de la violence dans nos sociétés.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui s'est tenue cette année, a souligné la nécessité de renforcer les processus de coopération bilatérale, régionale et internationale dans la lutte contre les activités illicites liées aux drogues. Ces initiatives devraient en outre s'attaquer simultanément au problème connexe des armes légères. La Jamaïque invite la communauté internationale à soutenir activement ces efforts.

La Jamaïque s'associe à ceux qui ont condamné les actes de terrorisme perpétrés à Dar es-Salaam et à Nairobi au mois d'août. Nous sommes partisans d'adopter une démarche multilatérale qui, à notre avis, est le moyen le plus efficace pour éliminer cette menace qui compromet la sécurité de la communauté internationale.

Les États des Caraïbes voient dans l'océan le symbole du patrimoine commun de l'humanité, c'est une ressource vitale qui devrait être gérée de manière responsable afin de garantir que les générations présentes et futures pourront toujours en disposer. Les Gouvernements des Caraïbes ont à coeur de protéger la mer des Antilles qui est notre patrimoine commun. Nous avons récemment pris la décision d'élaborer et d'appliquer un programme général de gestion

des zones côtières d'ici à l'an 2000. Nous restons préoccupés par la menace qui pèse sur l'environnement marin fragile du fait des transports de déchets nucléaires et autres déchets dangereux qui s'effectuent régulièrement dans la mer des Antilles.

La Jamaïque rend hommage au Gouvernement portugais qui a pris l'initiative de créer la Commission mondiale indépendante sur les océans, dont est membre un éminent Jamaïcain. Afin de marquer l'Année internationale de l'océan, le Gouvernement jamaïcain a créé un Conseil national de gestion des zones côtières et de l'océan chargé d'assurer la mise en valeur et l'utilisation viables de nos ressources marines.

L'Autorité internationale des fonds marins qui a son siège à Kingston, continue de progresser dans les négociations entreprises en vue d'établir un code minier. Nous espérons que ces négociations s'achèveront rapidement afin qu'un régime réglementaire puisse être fermement établi pour les ressources des fonds marins. Nous invitons les États Membres à participer plus activement à ces négociations pour veiller à ce que le code en cours d'élaboration préserve les intérêts de tous les pays. Nous exhortons également les États Membres à appuyer les activités de l'Autorité en affectant des ressources à cet effet.

Nous n'avons pas manqué de remarquer qu'un grand nombre d'orateurs précédents ont mentionné la nécessité de favoriser la paix internationale, la sécurité humaine et le développement durable. Alors que nous approchons de la fin d'une époque, nous devons redoubler d'efforts afin de ne pas arriver à l'aube d'un nouveau millénaire encombrés du poids des questions non résolues qui entravent le développement de notre communauté des nations et qui compromettent le bien-être de nos peuples.

De toute évidence, il est de notre intérêt individuel et collectif de participer pleinement au processus en faveur du développement et de la paix car, en fin de compte, la nature du futur village mondial dépendra de la qualité des apports que chacun d'entre nous y aura investi aujourd'hui.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères du Bhoutan, S. E. M. Jigmi Yoser Thinley, à qui je donne la parole.

M. Thinley (Bhoutan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à la présente session. Cette session

est particulièrement importante car nous y célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est également importante pour une raison moins heureuse. En effet, à l'heure actuelle, la communauté internationale est confrontée à de graves problèmes et doit absolument mobiliser la sagesse collective pour s'attaquer à ces événements et tendances inquiétants. Alors que vous nous guidez dans nos débats, je vous souhaite le plus grand succès et vous assure de l'appui sans réserve de ma délégation. Je m'associe également aux orateurs précédents qui ont tous salué à juste titre l'excellent travail réalisé par votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko.

Notre Secrétaire général a déclaré dans son allocution au récent sommet du Mouvement des pays non alignés que les droits de l'homme ce n'est pas seulement une question de liberté civile et politique. La véritable liberté de choix exige aussi l'émancipation économique, sociale et culturelle. Dès le début de notre processus de développement dans lequel nous entendons encourager cette émancipation, le Bhoutan a été guidé par une philosophie d'équilibre harmonieux entre la prospérité matérielle et la prospérité spirituelle. C'est à notre avis la voie qu'il faut suivre pour réaliser notre objectif de bonheur national brut.

J'ai le plaisir de vous informer que le souverain du Royaume du Bhoutan a toujours été à l'avant-garde des nombreux changements qu'a connus mon pays et qui ont permis à notre peuple de mieux contrôler sa destinée. Il y a trois mois à peine, le Roi a entrepris, par le biais de l'Assemblée nationale, de profondes réformes dans la gestion des affaires du pays, qui viennent s'ajouter à la mesure précédente d'institutionnalisation des processus de prise de décisions au niveau des districts et des collectivités. Après la dissolution du gouvernement nommé, un nouveau Conseil des ministres a été élu par l'Assemblée nationale pour une durée déterminée. Sa Majesté le Roi a volontairement renoncé à son rôle de chef de gouvernement et a réussi à convaincre l'Assemblée nationale d'adopter un mécanisme de destitution du monarque régnant par l'intermédiaire d'un vote de confiance périodique. De tels changements ont consolidé davantage la primauté du droit et favorisé la participation directe du peuple au développement et à la gestion.

Au seuil du nouveau millénaire de la civilisation humaine, notre génération de dirigeants et de responsables politiques ne doit pas manquer de saisir les occasions sans précédent qui se présentent. Le passé nous appartient mais l'avenir aussi. Alors même que nous vivons les derniers moments décisifs du Xxe siècle, nous avons un rôle déter-

minant à jouer pour façonner le début des mille prochaines années. Nous ne pouvons saper le rôle qui est le nôtre. Il ne faut pas laisser les intérêts étroits et les divergences nous faire oublier l'héritage plus important que nous devons à la postérité.

Je crois que nous devrions interpréter tous les défis qui se sont amplifiés ces dernières années comme un dernier rappel des vulnérabilités croissantes de la société humaine. La crise asiatique risque maintenant de provoquer une déflation économique généralisée et sape déjà la stabilité sociale et politique de certains pays. Les conditions écologiques sont désastreuses dans de nombreuses régions du monde, faisant des morts et des dégâts dans les pays les plus riches comme dans les plus pauvres. Et tout comme le commerce, la technologie et la réalité de l'interdépendance nous obligent à nous respecter les uns les autres dans un monde où l'espace et les ressources naturelles s'amenuisent, nous nous trouvons déchirés par le fanatisme, l'intolérance et la haine. Le terrorisme s'intensifie, nos enfants sont attirés par les stupéfiants et le crime, et même les nations les plus riches ne peuvent plus faire face à la hausse des coûts associés à l'augmentation de la population carcérale. Et puis il y a la menace d'holocauste nucléaire qui continue de nous hanter. À moins que nous n'abordions l'avenir en gérant les forces irrésistibles de la mondialisation avec un sens plus grand de la spiritualité et de la responsabilité sociale, je crains que le village mondial ne soit pas capable d'offrir un peu de ce sentiment insaisissable de joie et de contentement auquel nous aspirons tous.

Le terrorisme dans toutes ses manifestations est injustifiable, quelle que soit la cause invoquée pour le défendre. Il doit être condamné dans les termes les plus vigoureux. Ceux qui recourent à la terreur ou à la menace de la terreur visent des personnes innocentes. Leur but est clair : susciter un climat de peur lorsqu'ils n'atteignent pas leurs objectifs. De tels crimes odieux contre l'humanité ne doivent pas rester impunis. La voix de ceux qui vivent dans l'appréhension permanente de violations de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux — le droit de vivre à l'abri de la crainte et le droit à la vie même — ne peut plus être ignorée. La conclusion et la mise en oeuvre effective d'une convention internationale globale sur le terrorisme revêtent donc une grande importance.

Les essais nucléaires réalisés récemment en Asie du Sud ont suscité beaucoup d'inquiétude. Néanmoins, nous notons avec satisfaction les mesures positives prises par les parties concernées en vue d'apaiser les craintes de la communauté internationale. En tant que petit pays épris de paix, le Bhoutan a toujours condamné l'armement nucléaire et

préconisé l'élimination totale et générale de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Notre délégation exhorte tous les participants aux processus de désarmement à entreprendre une évaluation plus réaliste du régime actuel de sécurité mondiale, qui, à notre avis, comporte une faille intrinsèque consistant à inciter les États à adhérer à un club exclusif. À moins qu'il n'y ait un processus accéléré de dénucléarisation complète et généralisée au-delà du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le monde doit s'attendre à ce que le club nucléaire perde de son exclusivité.

M. Kastrup (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.

Une interdépendance active, et non passive, est la condition première de tout progrès humain à venir. Il est clair que la prospérité dans une partie du village mondial ne peut durer lorsque la pauvreté prévaut dans une autre partie. Pourtant, les disparités entre pays riches et pays pauvres d'une ampleur intolérable continuent de s'accroître. Alors qu'une partie de la société humaine croule sous les déchets issus d'une consommation ostentatoire et excessive, l'autre partie croupit dans la misère, en proie à la faim et aux dangers. Dans un tel contexte, il est triste de constater que la diminution de l'aide publique au développement demeure une grave préoccupation. Il faut qu'apparaisse la volonté politique d'inverser cette tendance et d'insuffler une nouvelle vitalité à la coopération internationale aux fins du développement afin de promouvoir une prospérité partagée et durable.

La revitalisation et la réforme de l'Organisation ont constitué le thème sous-jacent commun des récentes sessions de l'Assemblée générale. Nous convenons tous de la nécessité de procéder à d'importants changements pour que l'ONU puisse effectivement relever les défis actuels et émergents du XXI^e siècle. Alors que nous continuons d'évaluer les conséquences à long terme de la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général, nous devrions tenir compte des besoins et des aspirations des petits pays en développement, qui forment l'écrasante majorité des Membres de l'ONU.

Des efforts devraient aussi être consacrés au renforcement du rôle et des capacités de l'Organisation dans la promotion du développement. À ce sujet, nous nous félicitons des mécanismes de collaboration interinstitutionnelle, qui, à notre avis, ont déjà contribué à améliorer la coordination et le rapport coût-efficacité des organismes de développement de l'ONU. J'aimerais d'ailleurs exprimer offi-

ciellement la profonde reconnaissance du peuple du Bhoutan pour les contributions et la participation vitales des diverses institutions des Nations Unies aux efforts de développement déployés par notre pays. Ces institutions jouent souvent un rôle de premier plan dans la coordination de nos programmes nationaux de développement dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et les infrastructures. En fait, c'est l'apport de l'ONU en tant que principal promoteur du développement que les populations, dans nombre de nos pays, apprécient le plus.

Des divergences de perspectives nous ont empêchés de parvenir à un accord substantiel sur des questions de fond liées à la réforme du Conseil de sécurité. Soixante-cinq longues réunions tenues par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité n'ont produit que peu de résultats, et les propositions concrètes continuent de nous faire défaut.

Mon pays adhère fermement à la position prise à ce sujet par le Mouvement des pays non alignés, telle que réaffirmée dans le Document final adopté lors de son douzième Sommet, tenu en Afrique du Sud ce mois-ci. Le Bhoutan estime que les membres permanents actuels se doivent de réagir plus positivement aux appels lancés en faveur d'une réforme multidimensionnelle du Conseil. Ce dernier doit parvenir à plus d'efficacité et de transparence grâce à sa démocratisation et à l'élargissement de sa composition, concernant ses membres tant permanents que non permanents. Les nouveaux membres permanents doivent inclure des pays ayant la capacité de partager des responsabilités internationales accrues et reflétant une représentation géographique équitable. Nous estimons que le Japon, dont la quote-part constituera plus de 20 % du budget annuel de l'ONU d'ici l'an 2000, et l'Inde, en tant que pays en développement qui regroupe un sixième de l'humanité, méritent de devenir membres permanents du Conseil de sécurité. Nous demeurons convaincus que la présence de pays en développement est essentielle pour la simple raison qu'ils font l'objet de la plupart des décisions prises par le Conseil.

Pour terminer, ma délégation aimerait faire part de la profonde tristesse que lui inspirent les morts et les destructions de biens et d'infrastructures causées par les pires inondations jamais survenues au Bangladesh. Alors que le peuple du Bangladesh lutte contre cette catastrophe naturelle, le peuple du Bhoutan lui exprime sa solidarité en lui apportant de l'aide. En tant que l'un des pays les moins développés, le Bangladesh ne possède pas les ressources lui permettant d'atténuer les souffrances de son peuple et d'emprunter la voie du rétablissement et de la normalisation.

Nous espérons que la communauté internationale répondra rapidement et généreusement à l'appel lancé par le Premier Ministre et le Gouvernement bangladais.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre d'État chargé des relations extérieures du Cameroun, S. E. M. Augustin Kontchou Kouomegni. Je lui donne maintenant la parole.

M. Kontchou Kouomegni (Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de ma délégation, mes plus vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Cette élection honore votre pays, l'Uruguay, avec lequel le Cameroun a tant d'idéaux communs. Elle constitue également une marque de confiance en vos qualités de diplomate et de juriste de renom. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, de la pleine et entière collaboration de la délégation camerounaise pour l'heureux accomplissement de votre haute fonction.

Je rends également un vibrant hommage à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, ancien Ministre des affaires étrangères d'Ukraine, qui s'est acquitté avec efficacité et autorité de la délicate et prestigieuse mission qui lui était confiée.

Enfin, je renouvelle au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le soutien confiant de mon pays, le Cameroun, pour son action à la tête du Secrétariat de notre Organisation depuis son élection. Avec discrétion et tact, réalisme et efficacité, il s'est résolument attelé à la rénovation de l'ONU pour la mettre en mesure de relever les défis qui l'interpellent.

À l'heure de la mondialisation et des autoroutes de l'information, il est plus que jamais urgent et nécessaire de placer l'homme, son épanouissement et donc sa dignité au centre de nos préoccupations. Il faut aussi convenir que les formidables avancées technologiques de cette fin de siècle nous autorisent à fonder un espoir nourri dans des lendemains meilleurs.

En oeuvrant pour le droit au développement, tant pour les générations actuelles que futures, en posant des jalons

nouveaux et plus sûrs dans la quête de la paix, en veillant mieux que par le passé à la sécurité internationale, notre Organisation contribue, dans cette phase délicate de l'histoire, à atténuer les angoisses de la personne humaine dans un environnement international de plus en plus complexe, inégalitaire et inquiétant.

Dans ce contexte, la présente session de l'Assemblée générale prend encore plus de relief et d'importance, car elle coïncide avec une double célébration de cinquantenaire : celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme et celle des opérations de maintien de la paix. Ces deux événements constituent l'objet de mon propos.

S'agissant tout d'abord de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les premiers mots de son préambule, 50 ans après, demeurent d'une actualité saisissante. Et je cite :

«la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde».

Les droits de l'homme sont, en effet, d'abord et avant tout une question de dignité : dignité de tout homme, dignité de tous les hommes. Nous pensons que cette quête de la dignité, condition de la paix, de la justice et de la liberté dans le monde, est l'idéal commun vers lequel doivent tendre toutes les actions et activités de promotion des droits de l'homme.

La célébration du cinquantième anniversaire nous interpelle profondément et doit donner à la communauté internationale l'occasion de recentrer son approche des questions des droits de l'homme, qui demeure fort réductrice. En effet, on oublie trop souvent que les droits civils et politiques, qui mobilisent tellement la communauté internationale, ne peuvent s'épanouir pleinement que si les droits économiques, sociaux et culturels sont également garantis. Les expériences récentes des processus de démocratisation en Afrique sont là pour rappeler, par leur fragilité, la réalité incontournable de l'indivisibilité, de l'universalité et de l'interdépendance des droits de l'homme.

Pour paraphraser le chef de l'État du Cameroun, S. E. M. Paul Biya, lors du dernier Sommet mondial sur l'alimentation, à Rome, quelle dignité y a-t-il pour quelqu'un qui a faim? La communauté internationale se doit donc d'accorder une égale priorité à la promotion du droit à un niveau de vie suffisant.

Dans un monde où la globalisation des échanges, au lieu de placer l'être humain au centre de ses préoccupations, ne s'intéresse surtout qu'aux spéculations et aux manipulations du marché, voire aux trafics qui permettent d'engranger les profits les plus colossaux, enrichissant les plus riches et réduisant à la misère les plus pauvres, l'environnement social est lui-même porteur de germes de tensions et de conflits. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général de l'ONU pour son rapport (A/52/871) présenté au Conseil de sécurité (document S/1998/318) sur «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique».

Dans cette perspective, il est heureux que la communauté internationale, dans sa volonté d'instaurer une véritable culture des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ait choisi pour thème central de la célébration du cinquantenaire le message suivant : « Tous les droits de l'homme : nos droits à tous ».

C'est en ce sens que la pauvreté constitue aujourd'hui la menace la plus grave à la dignité humaine. Ceci est particulièrement vrai en Afrique, région la moins avancée et la plus gravement touchée par les effets de la crise économique. Malgré les réformes opérées au prix de coûts sociaux énormes pour promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie ou encore la libéralisation des économies, la satisfaction des besoins élémentaires demeure pour beaucoup un luxe dans ce continent. Qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable, qu'il s'agisse de l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation, qu'il s'agisse des infrastructures routières ou des autres moyens de communication, la coopération internationale n'arrive pas encore à féconder nos efforts de façon sûre, continue, prévisible et efficiente.

L'aide publique au développement, qui, ailleurs, a pu favoriser l'éclosion d'une vie décente, régresse de façon drastique. En dépit de l'environnement juridique de plus en plus favorable offert par l'Afrique, les investisseurs semblent se désintéresser de la région. Le fardeau de la dette s'alourdit. Nos produits n'ont pas un accès facile aux marchés internationaux et n'y sont pas cotés à leur juste valeur.

De toute évidence, la marginalisation de l'Afrique semble inévitable si un réel sursaut de solidarité ne s'empresse pas de mettre en place des solutions véritables inscrites dans la durée. Il est temps que les divers initiatives, plans d'action et autres programmes adoptés en faveur de l'Afrique se traduisent dans la réalité. En s'appuyant sur les efforts que réalisent les peuples d'Afrique, la communauté internationale se doit de multiplier ses aides envers ce

continent, pour permettre aux Africains de réaliser par eux-mêmes les progrès indispensables à la mise en valeur de leurs potentialités. Ainsi, les pays africains pourront réussir leur insertion dans les réseaux économiques mondiaux et parvenir au développement auquel ils aspirent légitimement, malgré des handicaps géographiques et historiques bien connus. Un tel développement sera inévitablement bénéfique à toute l'humanité.

Cette solidarité devrait concrètement se manifester par la reconsidération, voire l'annulation de la dette des pays africains. Des décisions d'annulation des dettes dans le passé ont permis, il convient de le rappeler, à des pays en situation difficile et précaire, de retrouver la voie de la prospérité économique, de la démocratie et d'une plus grande stabilité politique.

Le chemin semble donc tout tracé aux pays riches qui oeuvrent pour la promotion de la liberté et des droits de l'homme, pour réfléchir, à l'aube du troisième millénaire, à leurs relations avec les pays en voie de développement qui s'appauvrissent, en raison de leur lourd endettement.

La solidarité Nord-Sud devrait également se traduire par une nouvelle conception de l'aide publique au développement. Cette aide est indispensable pour la mise en place des infrastructures de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les flux privés, ceux canalisés par les organisations non gouvernementales, ne peuvent jouer entièrement ce rôle. De plus, l'ajustement structurel devrait davantage viser à renforcer et à améliorer la capacité de gestion autonome de leurs affaires par les pays en difficulté. Sinon, la mondialisation signifierait enrichissement des uns et paupérisation des autres. Ce serait vider de son sens la Déclaration universelle des droits de l'homme et mettre gravement en cause l'exigence de la dignité de chaque être humain, de chaque peuple et de la paix dans le monde.

En effet, quelle liberté, quelle autodétermination et à plus forte raison, quelle souveraineté pour un peuple affamé? Quelle démocratie pour un peuple qui souffre de malnutrition et qui n'a pas accès aux soins élémentaires de santé, à l'eau potable et à l'éducation élémentaire? Il nous faut donc remettre l'homme au centre du développement. Le Cameroun n'a cessé d'apporter sa contribution à cette oeuvre exaltante.

La vulgarisation des droits de l'homme et la conscientisation de l'ensemble de la société sur les questions des droits de l'homme, au travers des médias, des séminaires, des conférences et des campagnes d'affichage couvrant l'ensemble du territoire jusque dans les villages, l'introduc-

tion de l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires et universitaires, l'émission de timbres spéciaux, la promotion spécifique des droits de la femme, de ceux de l'enfant et des personnes handicapées ou fragiles, l'institution d'un prix de la meilleure recherche sur les droits de l'homme et l'inauguration par le chef de l'État d'une place des droits de l'homme sont, entre autres, les points saillants des activités devant marquer la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration dans mon pays.

Mais bien avant cette célébration, le Cameroun a réalisé des progrès importants dans la promotion des droits de l'homme depuis une décennie : d'abord à travers une série de mesures législatives et réglementaires qui ont, entre autres, supprimé la législation d'exception, restauré les libertés individuelles et collectives, mis fin à la censure et assuré une meilleure protection des intérêts des travailleurs et des catégories sociales fragiles.

Ensuite, à travers une révision constitutionnelle et un système électoral d'avant-garde consacrant l'entière adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme et une pleine participation des populations aux choix politiques. De plus, un comité national des droits de l'homme et des libertés a été créé en 1990 et déploie librement ses activités sur l'ensemble du territoire national. De nombreuses organisations non gouvernementales et associations de promotion des droits de l'homme ont vu le jour et font de même.

Au regard des progrès réalisés dans le monde depuis l'adoption de la Déclaration universelle et des efforts qu'il reste à accomplir dans ce domaine, il ne fait pas de doute que la promotion et le respect des droits de l'homme sont une quête difficile et permanente. La vigilance doit donc rester de mise et le combat pour les droits de l'homme ne devrait fléchir dans aucune région du monde.

L'ONU doit dès lors continuer de veiller à la pleine jouissance des droits de l'homme par tous les peuples du monde. À cette fin, la lettre et l'esprit de la Déclaration universelle devraient, au fur et à mesure, être adaptés à l'évolution des mœurs, des sciences et des techniques. Des instances au-dessus de la mêlée des idéologies et des intérêts devraient veiller à son respect, y compris éventuellement par un système de cours régionales et internationales des droits de l'homme.

S'agissant en deuxième lieu du cinquantenaire des opérations de maintien de la paix, nous tenons à saluer l'action de l'ONU qui, depuis 50 ans, ne cesse de faire

sentir sa présence partout où la paix est menacée. Grâce aux Casques bleus, l'ONU est partout aux points chauds, pour le maintien de la paix.

Certes, ici et là, des voix ont pu s'élever pour déplorer les lenteurs, les hésitations, voire dans certains cas, l'inaction. Parfois, la présence d'une force ou d'une mission de l'ONU n'a pas pu empêcher des massacres à grande échelle ou des crimes contre l'humanité, perpétrés au mépris des règles les plus élémentaires du droit humanitaire. Ces limites de l'action de notre Organisation viennent nous rappeler fort opportunément que l'ONU ne peut agir qu'à la mesure des moyens que les États Membres mettent à sa disposition. Il leur appartient dès lors de la doter des ressources nécessaires pour lui permettre de répondre pleinement à la mission à elle confiée par les peuples des Nations Unies.

Malgré ces limites force est de reconnaître, pour s'en féliciter, qu'au fil des ans de nombreuses opérations de maintien de la paix et d'autres actions du Secrétaire général ont permis d'empêcher la survenance, l'aggravation ou la poursuite d'un grand nombre de conflits.

Grâce aux Casques bleus, des millions de vies humaines ont pu être sauvées et l'ONU a parfois payé un lourd tribut à cet engagement total en faveur de la cause de la paix. La récente disparition tragique de M. Alioune Blondin Beye et de son équipe à la mémoire desquels je voudrais réitérer l'hommage fraternel du peuple camerounais, en constitue une fois de plus un témoignage illustratif et particulièrement douloureux.

En veillant à la sécurité des populations, à l'acheminement de l'aide humanitaire, au respect des accords de cessez-le-feu, en accomplissant de plus en plus des tâches administratives, les Casques bleus contribuent à faire renaître la confiance, à éviter les pertes en vies humaines et la désintégration de certains États. Un tel engagement et de tels sacrifices méritent tous nos encouragements.

Le présent cinquantenaire des opérations de maintien de la paix doit nous permettre de réfléchir à certaines questions liées à leur poursuite : problèmes de financement, sécurité des personnes engagées dans ces opérations, efficacité des opérations du maintien de la paix, problèmes d'éthique.

Concernant ce dernier point, le Cameroun pense qu'il est temps d'élaborer un code de conduite afin que les personnes participant aux opérations de maintien de la paix demeurent avant tout des protecteurs des droits de l'homme,

autant que de vrais bénéficiaires de ceux-ci. De même, compte tenu des multiples tâches attendues desdites opérations, il y aurait lieu d'en revoir le champ, l'étendue et les modalités.

Si nous nous félicitons ainsi des actions de l'ONU en faveur de la paix, il reste que les conflits n'en finissent pas d'anéantir des vies, de déchirer des familles et des communautés, d'hypothéquer l'avenir des jeunes générations dans bien des régions du monde. Les rapports du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, rapports dont nous sommes régulièrement saisis, sont particulièrement significatifs à cet égard.

La recrudescence du terrorisme complète ce tableau, comme viennent de nous le rappeler les attentats meurtriers perpétrés contre les ambassades américaines à Nairobi et Dar es-Salaam, ainsi que celui commis à Omagh. Le Cameroun, pays épris de paix et de justice, tient à condamner fermement ces dérapages qui montrent qu'il nous faut redoubler d'efforts pour mettre un terme à la violence aveugle.

Il s'agit de faire taire les armes, de prévenir les différends et par-dessus tout de créer les conditions d'une paix véritable. Celle qui n'est pas simplement l'absence de conflits armés, mais plutôt une vie collective dans la concorde, où toutes les composantes de la communauté internationale ou de chaque nation, construisent ensemble la société dans le respect des libertés individuelles et collectives.

Il nous faut commencer par reconnaître et accepter les différences, sources de richesse et de dynamisme, pratiquer la tolérance et le dialogue, dialogue non seulement entre les citoyens d'un même pays, mais aussi entre les États, pour l'édification d'une société plus fraternelle et plus démocratique.

Il s'agit, en particulier, d'opter pour le règlement pacifique des différends, et notamment entre États, de privilégier le recours à la Cour internationale de Justice en tant qu'organe judiciaire de l'ONU et rouage essentiel non seulement du mécanisme de règlement pacifique des différends mais aussi du système général du maintien de la paix et de la sécurité internationale instauré par la Charte.

En cette fin de décennie du droit international, l'appel aux États se fait pressant pour qu'ils se montrent psychologiquement prêts à avoir recours aussi naturellement à la Cour internationale de Justice qu'aux organes politiques de l'ONU ou des organisations régionales. Telle est la conviction du Cameroun. Telle est aussi la conviction de l'Assem-

blée générale qui, au paragraphe 6 de sa résolution 3232 (XXIX),

«réaffirme que le recours à un règlement judiciaire des différends juridiques, particulièrement le renvoi à la Cour internationale de Justice, ne devrait pas être considéré comme un acte d'inimitié entre États.»

C'est pourquoi, en ce qui le concerne, le Cameroun a saisi la Cour internationale de Justice de La Haye de l'affaire qui l'oppose au Nigéria concernant la frontière terrestre et maritime. Dans ce contexte, je saisis cette occasion pour lancer un appel pressant à la communauté internationale et spécialement à l'ONU en vue d'aider à maintenir la paix entre les deux pays avant, pendant et après le verdict de la Cour.

Faire taire les armes c'est bien, exclure leur utilisation par la prévention et, pourquoi pas, les éliminer par le désarmement, c'est encore mieux. C'est pourquoi nous ne devons avoir aucun répit tant que toutes les formes d'armement de destruction massive, quelles soient nucléaires, chimiques, biologiques, ou autres, ne seront pas complètement éliminées.

À cet égard il y a lieu de mentionner un autre danger apparu dans certaines sous-régions d'Afrique, celui de la prolifération d'armes de petit calibre et leur circulation illicite. Ce phénomène constitue une menace pour la paix et mérite d'être circonscrit rapidement, tant il est porteur de germes de conflits.

Les conclusions du dernier séminaire organisé à Yaoundé du 27 au 31 juillet 1998 par le Secrétariat général des Nations Unies dans le cadre du Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale sont particulièrement révélatrices à cet égard. C'est le lieu pour moi de remercier le Secrétaire général ainsi que les pays donateurs pour leur soutien aux activités de ce comité. Nous savons que nous pouvons continuer à compter sur leur appui pour mettre en oeuvre les recommandations du séminaire, et surtout pour la poursuite des activités du Comité consultatif. Cette institution est appelée à jouer un rôle crucial dans la mobilisation des pays de l'Afrique centrale en vue de prendre en main la sécurité de leur sous-région, sous l'égide de l'ONU.

Dans cette logique de la prévention, la création récente à Rome de la Cour pénale internationale vient à point nommé compléter les mécanismes de protection des droits de l'homme et de maintien de la paix. La Cour pénale internationale sera en effet chargée de juger et de punir les

personnes coupables de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou du crime d'agression. Le Cameroun se réjouit d'être parmi les premiers signataires de son Statut et forme le vœu de voir tous les États en devenir parties. À cette fin il est urgent que le crime d'agression soit rapidement défini : en levant enfin l'impunité des agresseurs, cet acte prouvera aux peuples du monde notre détermination réelle à mettre définitivement un terme à la guerre.

J'ai délibérément choisi, dans le cadre de ce débat général, de ne pas aborder la plupart des problèmes d'actualité, notamment les crises en cours. J'ai voulu concentrer mon propos sur certaines des valeurs permanentes et essentielles qui sont à la base de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que du cinquantenaire des opérations de maintien de la paix : le droit à la dignité et à l'épanouissement de la personne humaine, le droit au développement, le droit à la paix, en somme, le droit à la vie. L'ONU est le garant de leur respect et de leur promotion.

Pour l'Afrique, le récent rapport du Secrétaire général qui devrait nous servir de boussole en pose les fondements pour tous ceux qui sont engagés dans l'action en vue de l'essor des peuples concernés. En réalité, ce sont toutes les régions du monde qui ont besoin de ce sursaut d'humanité et d'un rapport semblable. Nous serons comptables devant les générations futures de la concrétisation de ces valeurs.

Ne décevons pas. Ne laissons pas l'homme sur le bas-côté de la route. Il nous appartient à tous de faire en sorte que ces valeurs d'humanité soient une préoccupation constante au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Moyhammed Saïd Al Sahaf.

M. Al-Sahaf (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter M. Operti pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je suis convaincu que son expérience et son talent sont un gage du succès des travaux de cette session.

Le monde continue de vivre des événements qui illustrent l'incapacité de la communauté internationale à parer aux conséquences des changements internationaux porteurs de tensions et de conflits et ce, en raison du déséquilibre mondial dû à un système unipolaire où un seul protagoniste tente d'imposer son hégémonie au reste du

monde. Ce protagoniste ne se soucie de rien d'autre que de ses intérêts égoïstes et étroits et impose sa domination aux institutions et organisations internationales. De ce fait, l'ONU doit relever un grave défi, montrer dans quelle mesure elle est capable de rétablir l'équilibre nécessaire à la réalisation de ses buts, tels qu'énoncés dans la Charte.

À cet égard, l'ONU tente de réformer ses structures et mécanismes pour les adapter à la situation politique et économique actuelle. La démarche la plus importante consiste à réformer les méthodes de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité afin que leur action reflète pleinement l'évolution des relations internationales et à l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. Cette évolution exige une représentation équitable des divers continents au Conseil de sécurité, dans les catégories de membres permanents et non permanents. Le succès de ces démarches dépend largement de la volonté politique des États Membres. La réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité s'impose d'urgence si nous voulons mettre fin au contrôle exercé par quelques États sur cet organe et pour le transformer en un organe vraiment représentatif des réalités internationales. Sans ces réformes, il est impossible de réaliser les buts et principes de la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du progrès socioéconomique et du renforcement de la coopération entre les peuples.

La façon irrationnelle et partielle d'aborder les questions de désarmement, notamment du désarmement nucléaire, compromet la paix et la sécurité internationales. Certains États possèdent de vastes arsenaux d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques, biologiques ou des missiles à longue portée, alors que d'autres États sont désarmés ou enjoins de procéder à leur désarmement sous toutes sortes de prétextes. L'approche qu'il conviendrait d'adopter serait l'application intégrale des traités internationaux et accords pertinents, sans sélectivité ni discrimination. Ce n'est qu'ainsi que la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet servira la cause de la paix et de la sécurité mondiales et garantira le droit légitime des États à assurer leur sécurité et leur indépendance, de façon juste et équitable.

La région du Moyen-Orient connaît aujourd'hui de graves difficultés et l'équilibre des forces y est sérieusement compromis. L'entité sioniste possède un arsenal considérable d'armes de destruction massive de tous types, en particulier nucléaires, chimiques, biologiques ou des missiles à longue portée, au mépris de la volonté de l'Assemblée générale de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, de la résolution 487 (1981)

du Conseil de sécurité demandant à Israël de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, notant que les mesures à prendre à l'égard de l'Iraq représentent des étapes sur la voie de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Cette situation, qui résulte du non-respect par l'entité sioniste de ces résolutions, menace la paix et la sécurité régionales et mondiales, et encourage une course aux armements dans la région.

L'Iraq exprime son ferme appui à la lutte du peuple palestinien contre le colonialisme des implantations sionistes en Palestine. Il soutient le combat de l'Organisation de libération de la Palestine pour la réalisation de ses objectifs légitimes, avalisés par la communauté internationale, concernant les droits inaliénables des Palestiniens en Palestine, y compris sa capitale Al Qods Al Charif.

Le blocus général et inhumain imposé à l'Iraq est entré dans sa neuvième année. Il continue de causer, chaque mois, la mort de milliers de citoyens iraqiens en raison du manque de médicaments et de nourriture et d'une grave dégradation des infrastructures industrielles, agricoles, sanitaires, éducatives, de services et autres. Cette situation exige une condamnation énergique de tous ceux qui insistent, avec des arrière-pensées politiques, pour faire durer ce blocus destructeur contre le peuple iraquien, dont les tragiques conséquences sont équivalentes à des actes de génocide interdits au plan international.

La résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité comprend deux types d'obligations : celles incombant à l'Iraq et celles incombant au Conseil de sécurité de lever le blocus contre l'Iraq une fois que ce dernier aura satisfait à ses obligations.

Les obligations imposées à l'Iraq concernent le désarmement. Elles portent sur la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation, sous le contrôle de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de toutes les armes de destruction massive que l'Iraq a en sa possession. Aux termes de ces obligations, l'Iraq ne peut employer, mettre au point, fabriquer, stocker, ni acquérir aucun des éléments énumérés dans la résolution 687 (1991), dans le domaine des missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres et des armes chimiques et biologiques, ou concernant le programme nucléaire. Les obligations imposées à l'Iraq prévoient également l'acceptation par ce dernier d'un système permanent de vérification et de contrôle du respect des engagements.

Le Conseil a également décidé, au paragraphe 22 de sa résolution 687 (1991), qu'une fois que l'Iraq aura pris les mesures prévues pour l'élimination des armes prosrites, les interdictions énoncées dans la résolution 661 (1990) du Conseil touchant l'importation de produits de base d'origine iraquienne et les transactions financières connexes seront levées.

Au cours des sept ans et demi, l'Iraq a pleinement coopéré avec le Conseil de sécurité, la Commission spéciale et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a satisfait à toutes les obligations imposées, témoignant ainsi de sa bonne volonté et de son désir d'aboutir à la levée du blocus qui lui est imposé.

Au cours des sept ans et demi, toutes les armes prosrites ont été détruites ainsi que des centaines d'usines, installations et équipements se rapportant à ces armes. Les opérations ont été réalisées avec un tel acharnement que n'ont même pas été épargnés le matériel de climatisation et d'éclairage ainsi que du mobilier et d'autres articles n'ayant rien à voir avec les armes interdites ou leur production. Depuis 1994, la Commission spéciale et l'AIEA ont mis en place un système global de stricte surveillance.

Mais bien que l'Iraq ait pleinement satisfait à toutes les exigences de la résolution 687 (1991) sur le désarmement, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour mettre en oeuvre ses propres obligations à l'égard de l'Iraq, tel que prévu au paragraphe 22 de la même résolution.

Les questions que l'on doit légitimement poser au Conseil de sécurité sont : pourquoi l'Iraq devrait-il être accablé et subir toutes ces pertes alors que le blocus est toujours en place et que personne ne sait quand il sera levé? Pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pu assumer jusqu'à présent ses obligations vis-à-vis de l'Iraq?

L'Iraq coopère depuis sept ans et demi avec le Conseil de sécurité, avec la Commission spéciale et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et a satisfait aux exigences des résolutions du Conseil de sécurité dans l'espoir que sa coopération conduirait à la levée du blocus imposé au peuple iraquien. Mais le blocus n'a toujours pas été levé et il s'avère donc vain de poursuivre la coopération.

La Commission spéciale chargée de vérifier l'exécution par l'Iraq de ses obligations aux termes de la résolution 687 (1991) relatives au désarmement, qui dirige le système de supervision institué depuis 1994, s'abstient — je répète, s'abstient — de rendre compte des faits quant au respect par l'Iraq de ses obligations envers les résolutions du

Conseil de sécurité. La raison de ce manquement est politique. La Commission spéciale et son Président opèrent sous l'influence d'un État puissant et arrogant dont les motivations politiques à l'encontre de l'Iraq n'ont aucun rapport avec les résolutions sur l'Iraq adoptées par le Conseil de sécurité.

Pour des raisons politiques, la Commission spéciale et son Président s'abstiennent d'informer le Conseil de sécurité que l'Iraq n'a en sa possession aucune des armes interdites par la résolution 687 (1991) dans les domaines balistique, chimique et biologique, même si la Commission spéciale ne dispose d'aucune preuve concrète du contraire. La Commission spéciale et son Président s'abstiennent d'informer le Conseil que toutes les usines, tout le matériel et toutes les installations qui, selon la Commission elle-même, n'ont pas le moindre rapport avec ces armes, ont été détruits et que les usines, installations et matériel à soi-disant double usage qui demeurent tous placés sous un système de supervision. Par conséquent, l'Iraq est dans l'incapacité de reprendre la production de tels armements. Enfin, la Commission spéciale et son Président s'abstiennent, également pour des raisons politiques, d'informer le Conseil que depuis la mise en place du système de supervision en 1994, la Commission n'a relevé aucune violation de la part de l'Iraq concernant la reprise de la production des armes interdites.

Ce parti pris de la part de la Commission spéciale et de son Président a conduit à l'impasse et nous sommes dans une situation inextricable. C'est pourquoi l'Iraq a été obligé de suspendre sa coopération avec la Commission spéciale et l'Agence internationale de l'énergie atomique car s'obstiner dans des voies sans issue et des cercles vicieux ne peut conduire qu'au maintien du blocus à l'encontre du peuple iraquien, ce qui est inacceptable et même contraire à la résolution 687 (1991).

Pour tenter de sortir de cette impasse et de briser le cercle vicieux créé par la Commission spéciale et par son Président, l'Iraq a souscrit à la proposition d'un examen d'ensemble présentée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan au Conseil de sécurité le 6 août dernier. L'Iraq a souligné que cet examen d'ensemble constitue une obligation juridique et morale dont le Conseil de sécurité a le devoir de s'acquitter. Aux termes de la résolution 687 (1991), le Conseil a l'obligation de se conformer au paragraphe 22 de cette résolution concernant la levée des interdictions touchant l'importation de biens et produits de base d'origine iraquienne au vu de l'exécution par l'Iraq de toutes les mesures envisagées dans la partie C de la résolution. Le Conseil est aussi tenu de revoir, tous les 60 jours, s'il y a lieu de réduire ou de lever les interdictions compte

tenu de l'exécution par l'Iraq de toutes ses obligations aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutefois, les 40 examens effectués à ce jour n'ont été qu'une formalité; ils ont été arbitraires et loin d'être complets.

Par conséquent, l'examen d'ensemble en conformité avec la proposition du Secrétaire général n'est pas une récompense offerte à l'Iraq mais un devoir que le Conseil de sécurité se doit d'accomplir en vertu de ses propres résolutions. L'Iraq a manifesté sa volonté de participer efficacement à un tel examen d'ensemble — c'est l'un de ses droits inaliénables. L'Iraq a également exprimé l'espoir que cet examen relatif à la façon dont il s'est acquitté de ses obligations de désarmement aux termes de la partie C de la résolution 687 (1991) sera effectué le plus rapidement possible. Nous formons le vœu qu'il soit complet, juste et honnête et que l'Iraq aura toute latitude pour présenter ses points de vue sur toutes les questions que pourront poser à ce sujet la Commission spéciale, l'AIEA ou les membres du Conseil de sécurité. L'Iraq souhaite également que l'examen soit effectué sous la supervision personnelle du Secrétaire général et que M. Annan veille à ce que cet examen se déroule selon un calendrier clairement défini et ne devienne pas un processus interminable et inutile.

Tout en donnant notre adhésion à cet examen complet réalisé d'une manière objective, juste et impartiale, nous affirmons que l'Iraq est en droit d'attendre du Conseil de sécurité qu'il procède à la levée des sanctions inhumaines imposées à l'encontre du peuple iraquien depuis huit ans maintenant. Le peuple et les dirigeants de l'Iraq ne sauraient accepter moins que cela.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et du culte de la Bolivie, M. Javier Murillo, à qui je donne la parole.

M. Murillo de la Rocha (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : L'élection du Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay à la présidence de la présente session est une source de grande satisfaction pour l'Amérique latine. C'est aussi un hommage mérité aux qualités de M. Operti, dont l'expérience et les compétences diplomatiques sont gages du succès de cette cinquante-troisième session.

Le Président assume la présidence.

Alors que nous pensions connaître une période de stabilité, les signes d'une grave crise sont venus de nouveau pointer à l'horizon. De fait, les prix des produits de base ont

perdu, en moyenne, 30 % de leur valeur, et se retrouvent, en termes réels, à leur niveau le plus bas depuis 30 ans. En conséquence, les exportations de l'Amérique latine vers les pays développés, consistant essentiellement en matières premières, ont commencé à chuter alors que s'accroît du même coup le déficit de la balance commerciale de la région.

La croissance de la production ralentit en Amérique latine. Les entreprises réduisent leurs volumes de production, paient moins d'impôts et sont de plus en plus endettées auprès des banques. L'épargne interne et l'investissement dans l'infrastructure, dans la formation des ressources humaines et dans la production des biens et services diminuent en proportion. Le chômage apparent croît, et les activités marginales gagnent du terrain.

Voici un résumé — qui, pour être bref, n'en est pas moins dramatique — de la conjoncture actuelle, qui laisse présager une dangereuse récession en Asie et en Amérique latine.

Le fait que cette tourmente, née il y a près d'un an en Asie, à l'autre bout du monde, soit arrivée jusqu'aux sommets des Andes montre bien à quel point le système économique mondial est maintenant interdépendant, à un degré et avec des conséquences inimaginables il y a peu de temps encore. Le monde est déjà ce «village planétaire» dont nous parlions tous comme d'une vision futuriste.

Mais il y a un aspect plus sombre et plus injuste de la mondialisation, que je voudrais mettre en évidence. Des pays — et quand je parle de pays je ne fais pas référence à des entités abstraites mais à des gens, à des êtres humains qui ont des besoins matériels et spirituels — paient non seulement leurs propres erreurs mais doivent aussi subir les conséquences des erreurs et des négligences de la politique économique des autres.

Je prendrai comme exemple mon pays : un petit pays très limité au plan structurel, qui a fait des efforts gigantesques, à grands frais et au prix d'immenses sacrifices, pour remettre en ordre ses comptes et sa structure institutionnelle. La Bolivie a vaincu l'hyperinflation, rétabli l'équilibre macroéconomique, fait avancer les réformes structurelles de première et de deuxième génération. Elle a instauré un système démocratique qui, s'il n'est pas parfait, commence à faire figure dans la région de modèle de concertation politique et de dialogue social. Elle se prépare maintenant à lutter de toutes ses forces contre le fléau historique de la corruption et de la pauvreté.

Tous ces efforts, qui commencent à porter leurs fruits, risquent d'être compromis pour des raisons qui échappent à notre contrôle et à notre responsabilité. Certes nous n'avancions peut-être pas à un rythme assez rapide. Notre structure économique et sociale est peut-être encore précaire. Mais la crise que nous connaissons aujourd'hui n'est pas due à ces insuffisances.

La Bolivie et d'autres pays devront payer la facture d'erreurs commises ailleurs, d'inconséquences lointaines. Nous subissons, comme disent les analystes, l'effet de contagion de la crise asiatique et nous devons prier plus que jamais pour que rien n'arrive près de nos propres frontières, dans les immenses espaces qui nous entourent.

Mon pays a fait ce qu'il devait faire et il l'a fait correctement. Personne n'a envie de faire marche arrière. Il ne viendrait à l'esprit d'aucun Bolivien sensé d'en revenir à l'autoritarisme ou à l'hyperinflation, pas plus qu'à un État bureaucratique. Non. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Mais il ne s'agit pas non plus de faire comme si de rien n'était. Comme si pour surmonter cette crise il suffisait simplement d'administrer le même remède mais à plus forte dose. Ce serait une erreur impardonnable.

La situation actuelle a mis en évidence de telles failles dans le système international, en particulier dans les flux financiers mondiaux, et combien il serait imprudent de le maintenir en l'état. Les ministres des finances du Groupe des Sept — le noyau des plus grandes puissances économiques du monde — se réuniront le mois prochain pour décider de notre avenir. Je ne sais s'ils nous entendront. Mais je pense que cette Assemblée des peuples du monde est un émissaire qui peut leur rappeler un certain nombre de choses.

Il est impératif d'agir promptement, de manière concertée entre pays avancés et pays en développement, pour rendre moins volatiles les marchés financiers, grâce à des règlements et des procédures communes d'incitation et de sanction propres à corriger les principaux défauts du système. Il faut accroître les ressources financières publiques disponibles, au Fonds monétaire international et dans d'autres institutions, de manière à dédommager rapidement et efficacement les pertes éventuelles dues à une mauvaise évaluation des risques dans un pays ou au comportement capricieux ou imprudent des spéculateurs boursiers dans le monde.

Il faut débattre rapidement de la nature des ajustements et du nouveau rôle du Fonds monétaire international lui-même et de la Banque mondiale, qui ont été créés dans un

contexte très différent de celui que nous connaissons actuellement et qui sont à l'évidence dépassés par les événements des dernières années, que personne n'a su prévoir. Leur structure, leurs ressources, leur philosophie et leurs modes de fonctionnement, sévèrement critiqués depuis les années 80 en Amérique latine, et dans cette Assemblée, ont été insuffisants pour endiguer les répercussions de la crise actuelle. Nous avons mondialisé la crise, la pauvreté et le chômage, il faut maintenant mondialiser l'engagement de résoudre ces problèmes.

En vertu du caractère universel de cette instance, en vertu de ce que proclame la Charte de San Francisco et parce qu'il faut examiner ici toutes les préoccupations et de tous les problèmes auxquels sont confrontés les États Membres de la plus grande organisation mondiale, je dois, une fois de plus, revenir à la question connue comme le problème maritime de la Bolivie.

Il y a près de 120 ans, dans un affrontement militaire qu'elle n'avait pas provoqué, la Bolivie a perdu une partie importante de sa façade littorale sur l'océan Pacifique. Elle a perdu ainsi, temporairement, son statut maritime, son accès souverain à la mer, condition essentielle à son existence et à sa vocation géopolitique de pont reliant les grands bassins d'Amérique du Sud.

Le préjudice économique en a été immense. Je ne parlerai pas aujourd'hui des richesses minières et halieutiques que recèle ce territoire, qui sont incalculables. Il suffit de rappeler que le préjudice actuel dû à l'enclavement géographique de mon pays se chiffre, selon les estimations ressortant d'études récentes, à quatre milliards de dollars chaque décennie, ce qui équivaut au total de notre dette extérieure.

Cependant, la conséquence la plus grave, peut-être, de ce funeste événement a été de condamner mon pays à l'isolement derrière la barrière des Andes, loin des grands courants de biens, de personnes et de cultures qui sont la sève même du développement des peuples. Parce que nous avons toujours été conscients de l'ampleur du préjudice, mon pays n'a jamais accepté cet état d'isolement forcé. Il n'a jamais cessé de réclamer que l'on répare cette injustice. Il l'a fait fidèle à sa vocation au dialogue, comme un peuple pacifique qui refuse le conflit. Mais sa voix ne s'est jamais tue.

Nous avons engagé des négociations bilatérales avec le Chili et nous avons défendu notre cause auprès des instances internationales.

À différentes reprises, les négociations bilatérales ont abouti à des accords ou à des propositions concrètes de solution dont l'objectif était de rendre à la Bolivie son accès souverain à l'océan Pacifique, avec un littoral, son propre port et une liaison terrestre. Pour des raisons que je ne vais pas détailler ici, ces accords n'ont jamais été concrétisés et ils sont venus s'ajouter à la longue liste d'occasions perdues qui marquent les relations entre nos pays.

La cause bolivienne a toujours suscité la sympathie et la compréhension de la communauté internationale. Les expressions concrètes de cette solidarité ont été nombreuses. J'en mentionnerai simplement deux, la première dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, et l'autre dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA). Je parlerai simplement de la partie essentielle de la résolution adoptée à la neuvième Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui s'est tenue à La Paz en 1979. Selon le dispositif de cette résolution :

«il est de l'intérêt permanent de l'hémisphère de trouver une solution équitable donnant à la Bolivie un accès souverain et effectif à l'océan Pacifique ...»

dans le cadre d'une proposition visant à

«réaliser, dans un esprit de fraternité et d'intégration américaine, l'objectif indiqué au point précédent et à consolider une paix stable qui favorisera le progrès économique et social dans une région des Amériques directement touchée par les conséquences de l'enclavement de la Bolivie.»

Malgré cela, le problème n'est toujours pas résolu. Il est comme une espèce de vestige d'une autre époque, d'une autre logique, d'une autre manière d'envisager les relations entre peuples voisins, et il hante en permanence la conscience de mon pays. C'est pourquoi je déclare clairement devant cette Assemblée que la Bolivie ne renoncera pas à sa revendication, qu'elle ne sera pas découragée par le temps que cela prendra. La Bolivie a la constance et la patience sans limites des nations millénaires et elle sait que le moment du règlement définitif de cette question viendra. Notre espoir devient certitude lorsque nous observons la façon dont d'autres nations ont réussi à trancher le noeud gordien de conflits autrement plus complexes que le nôtre.

La proposition que le Président Hugo Banzer a faite l'an dernier à cette Assemblée tient toujours. Il l'a rappelée à la douzième réunion au sommet du Groupe de Rio dans les termes suivants :

«Il n'y a pas de question dont on ne puisse débattre si on le fait de bonne foi, sans préjugés. Les questions de paix, de sécurité et de démocratie ne sont pas des sujets réservés aux diplomates et aux spécialistes. Toutes les institutions de la société ont une opinion à présenter, des idées à apporter. Il faut les écouter et les prendre en considération. Je voudrais par conséquent, proposer que partout où il existe un conflit ouvert entre nos pays, partout où, après d'anciens conflits, des braises couvent encore, nous appelions nos sociétés à nous aider à trouver le chemin des solutions, nous ouvrons les fenêtres de la diplomatie latino-américaine et laissons rentrer l'air frais de nouvelles idées, le son de nouvelles voix. J'ai fait récemment la même proposition pour que les Boliviens et les Chiliens se rencontrent pour parler de l'immense potentiel de nos relations et trouver un moyen de lever les obstacles qui bloquent ce chemin. Je le fais à nouveau ici, car il faut trouver un moyen de sortir du statu quo. Nous ne pouvons pas rester prisonniers de l'héritage d'autres époques et d'autres problèmes.»

De toute évidence, l'heure est à l'intégration économique et à la politique de désenclavement et non pas à l'affrontement. La nature du système mondial impose la formation de grands espaces où circulent librement les idées et les biens, où se construisent des institutions communes et où s'épanouissent des cultures nouvelles, fruit de la rencontre de peuples divers. Si cela est vrai quelque part c'est bien en Amérique latine.

Pour que s'ouvrent ces grandes voies, il faut éliminer les obstacles qui entravent notre marche vers l'intégration. Dans les relations entre la Bolivie et le Chili, ce processus signifie qu'il faut résoudre les différends de longue date qui ont conduit à la rupture des relations diplomatiques entre nos deux pays, à la fin des années 70. La libéralisation du commerce, les accords de complémentarité économique, les mécanismes de libre circulation sont des éléments importants de la situation sans pour cela être les seuls.

Ce changement laisse supposer de la part des deux pays vision et courage pour trouver de nouvelles solutions différentes et adaptées à la situation actuelle et ne pas se laisser empêtrer dans des dogmes d'ordre juridique, diplomatique et militaire du passé. Pour trouver des réponses, il faut sans doute aller au-delà des cercles dans lesquels ces dossiers ont jusqu'ici été examinés. Tel est le sens de la proposition du Président Banzer : ouvrir le dialogue aux hommes d'affaires, aux travailleurs, aux ecclésiastiques, aux cadres, aux peuples bolivien et chilien.

La communauté internationale a, bien sûr, un rôle crucial à jouer dans cette recherche d'un accord. Les conseils, les avis, l'aide des pays amis dans le cadre des processus sous-régionaux d'intégration peuvent être le facteur dont nous avons besoin pour entamer le dialogue, afin que les diplomates s'engagent dans des négociations, que les hommes d'État assument leurs responsabilités historiques, qu'une solution soit trouvée et que les peuples se rapprochent. Mon pays insiste pour que les problèmes de fond soient examinés, car l'intégration ne sera possible que si elle est étayée par des accords économiques ainsi que par la volonté politique et la confiance des nations.

Beaucoup d'initiatives ne devraient pas rester lettre morte. En juin dernier, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues, d'importantes propositions ont été faites. La Bolivie a avancé l'idée de créer un mécanisme, similaire au groupe consultatif, composé de pays qui aideraient à financer les coûts élevés de la lutte contre le trafic de drogues. Nous aimerions savoir quelles mesures ont été prises pour concrétiser cette proposition et celles qui ont été présentées à cette importante instance spécialisée.

Le phénomène de la corruption, phénomène commun à la majorité des pays ici représentés, est un mal qui se propage et qui mine nos structures institutionnelles, affaiblit la légitimité de la démocratie, déstabilise l'économie, crée des distorsions dans la gestion publique et corrode la moralité.

Conformément à une instruction présidentielle, le 21 septembre dernier nous avons eu l'honneur de signer un accord entre les principales institutions de l'État représentant les trois branches du pouvoir, par lequel est entré en vigueur le Plan national d'intégrité, qui constitue une stratégie globale de lutte contre la corruption. La base juridique de notre Plan d'intégrité est étayée par la Convention interaméricaine de lutte contre la corruption, qui a été signée par les pays membres de l'OEA en 1996, et la Bolivie a été la première nation à ratifier cette Convention sous forme de loi nationale.

Après mûre réflexion, nous avons fait de cette politique une des priorités du Gouvernement bolivien. Nous avons mis en oeuvre les premières mesures concrètes visant à combattre ce mal et à faire de cette proposition une politique de l'État. Nous invitons maintenant la communauté internationale à examiner attentivement l'effort que nous avons entrepris et à appuyer notre initiative.

La Bolivie s'associe au rejet énergique du terrorisme, car cette pratique ignoble ne peut pas être justifiée, et elle appuie toute initiative et toute mesure qui pourraient être prises pour la combattre.

Dans un autre domaine, nous voulons souligner le rôle joué par le Secrétaire général dans le processus de réforme du système des Nations Unies. Nous pensons que des progrès ont été accomplis pour réduire la bureaucratie, rationaliser les dépenses et supprimer les doubles emplois dans l'activité de l'Organisation. Nous pensons également qu'il serait très salutaire de renforcer le Conseil économique et social pour en faire un conseil économique, social, scientifique et technologique. De même, il conviendrait d'envisager de créer un conseil des affaires humanitaires chargé de questions touchant les couches vulnérables de la société contemporaine qui sont affectées par la pauvreté, le chômage, la discrimination et les exclusions de tous ordres.

Chaque année, nous nous retrouvons pour échanger nos craintes et nos réflexions, pour partager nos expériences et réaffirmer notre foi dans les buts et principes de la Charte de San Francisco. Chaque année, nous aimerions voir des progrès accomplis dans la solution des problèmes, dans les réactions conjointes aux crises, dans la propagation de la paix dans le monde. C'est ainsi que les Nations Unies se renforceraient encore plus. La Bolivie souhaite, comme toujours, contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, S. E. M. Talbak Nazarov.

M. Nazarov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection au poste éminent de Président de l'Assemblée générale et de vous présenter tous nos vœux de succès dans la conduite des travaux de cette importante instance.

L'exemple du Tadjikistan illustre clairement combien une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales peut être fructueuse dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et souligne comme il est important que la communauté internationale mette en oeuvre une stratégie coordonnée pour appuyer les efforts du Gouvernement et du peuple d'un pays cherchant à sortir d'une phase de crise et d'instabilité et à trouver des solutions pour parvenir à une paix durable, à la réconciliation nationale et à la prospérité. Nous saluons le rôle clef joué par l'Organisation des Nations Unies dans la coordination de cette mission multidimensionnelle.

Je souhaiterais exprimer, encore une fois, ma profonde reconnaissance à tous les membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour leur soutien multiforme croissant apporté au processus de paix au Tadjikistan et pour l'attention constante qu'ils accordent à nos problèmes qui, malheureusement, restent graves.

Nous louons les initiatives de tous les États et organisations internationales qui se sont portés garants de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, conclu avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et signé à Moscou le 27 juin de l'année dernière. Pendant pratiquement les cinq années de leur stationnement sur le territoire du Tadjikistan, les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants ont, par leur présence et par leurs actions, contribué à stabiliser la situation dans notre pays et nous ont aidés à poursuivre le complexe dialogue politique inter-tadjik. Nous avons ainsi pu mettre en oeuvre les accords historiques conclus au terme de ces pourparlers.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous nos amis — les pays et les organisations internationales, et en particulier les institutions des Nations Unies — qui prennent à coeur les difficultés du peuple tadjik et s'efforcent de l'aider à en venir à bout, au plus tôt.

Tout en rendant hommage à l'Organisation des Nations Unies pour sa contribution à la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale au Tadjikistan, nous reconnaissons que la responsabilité principale concernant le rétablissement d'une vie pacifique dans notre pays et l'avenir de notre patrie incombe aux dirigeants de la République du Tadjikistan et à l'opposition tadjike.

Nous considérons que, malgré les difficultés, le processus de paix au Tadjikistan est de plus en plus solide et s'oriente vers l'entente nationale. J'en veux pour preuve que les travaux de la Commission de réconciliation nationale, qui sont à présent entrés dans une phase résolument constructive. La majorité des réfugiés et des personnes déplacées sont retournés dans leurs foyers. Le processus de réintégration des formations armées de l'Opposition tadjike unie au sein des structures militaires gouvernementales a commencé. La majorité des membres des mouvements de résistance militaire et politique ont bénéficié de l'amnistie et ont été relâchés de prison et tous les prisonniers de guerre ont également été libérés. La plupart des dirigeants des forces de l'Opposition sont rentrés au pays et ils travaillent et vivent aujourd'hui à Douchanbé. Les représentants de l'Opposition ont été nommés à un certain nombre

de postes gouvernementaux importants. Un processus est en cours pour une actualisation de la législation nationale afin de l'adapter aux nouvelles exigences de la vie politique au Tadjikistan. Plusieurs autres mesures importantes ont, par ailleurs, été mises en oeuvre.

Guidés par les aspirations profondes du peuple et partant du principe qu'il n'y a d'autre issue que la mise en oeuvre totale et en temps voulu de l'Accord général au Tadjikistan, les dirigeants du pays sont résolus à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer l'application de toutes les dispositions de l'Accord.

Nous sommes reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, M. Gerd Dietrich Merrem, en poste jusqu'en mai de cette année, de la sympathie dont il fait preuve à l'égard de nos problèmes. Nous sommes prêts à poursuivre une coopération constructive avec son successeur, M. Jan Kubisz.

Le Tadjikistan a un profond respect pour la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et pour l'ensemble de son personnel. Ces personnes courageuses et généreuses servent une cause noble dans des conditions difficiles et apportent une contribution précieuse à la réalisation de l'accord national et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans notre pays.

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan réitère sa volonté de poursuivre sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'application des accords de paix et la reconstruction du pays après le conflit. Nous avons pris des mesures décisives afin de prévenir les agissements extrêmes tels que ceux ayant conduit à la mort tragique, en juillet dernier, de quatre membres de la MONUT, et d'assurer de meilleures conditions de sécurité pour tous les personnels des organisations internationales présents au Tadjikistan.

Nous ne cherchons aucunement à diminuer les succès incontestables obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans la coordination d'actions internationales en vue de régler des situations de crise dans diverses régions du monde, mais nous nous sentons obligés d'attirer l'attention, une fois de plus, sur le dangereux conflit en Afghanistan, qui reste toujours sans solution. Ce n'est pas sans raison que nous soulignons ce problème, et au premier chef la profonde sympathie que nous éprouvons à l'égard des souffrances que continue d'endurer le peuple afghan frère. En outre, tout comme nos voisins les plus proches et la Russie, nous sommes profondément préoccupés par les dangers que comporte la situation afghane, qui est une

menace de déstabilisation pour l'ensemble de la région de l'Asie centrale. Cette situation pourrait, par ailleurs, conduire à un exode spontané de réfugiés afghans au Tadjikistan et propager le terrorisme, ainsi que le trafic d'armes et de drogues. Nous sommes particulièrement inquiets de la menace de propagation de l'extrémisme religieux et conjuguons nos forces avec celles de la Russie et de l'Ouzbékistan pour lutter contre ces phénomènes. Étant donné que le processus de réconciliation intertadjik n'est pas achevé, tous ces facteurs ont une incidence très négative sur la situation dans notre pays.

Comme le montre l'histoire de l'Afghanistan, le recours à la force, par des protagonistes internes ou externes, non seulement ne peut résoudre les problèmes de la société afghane mais contient également la menace d'une nouvelle escalade de la guerre civile dans ce pays. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être inquiets de la situation en Afghanistan, en particulier en raison du mépris affiché par certains à l'égard des efforts de la communauté internationale pour trouver une solution politique au conflit et à l'égard de la volonté du peuple afghan de préserver l'intégrité de son État.

Avec les autres membres des Cinq d'Almaty, nous suivons de près l'évolution de la situation dans l'État islamique d'Afghanistan. Le Tadjikistan appuie pleinement le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans la coordination de tous les efforts internationaux en vue de trouver un règlement au conflit afghan. En tant que membre du groupe des voisins et des amis de l'Afghanistan, le groupe des Six plus Deux, nous nous opposons résolument à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, notamment par l'envoi de personnel militaire et d'armes dans ce pays.

La République du Tadjikistan apprécie le rôle important que joue l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et des problèmes d'ensemble liés au renforcement des régimes de non-prolifération relatifs aux armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Dans ce contexte, nous nous associons à l'initiative de nos voisins visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous estimons que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires requiert tout d'abord une action de la part des parties éventuelles à ce traité. Nous devons aborder des questions telles que la détermination du cadre géographique de cette zone; la nature et la portée des garanties offertes aux parties par les puissances nucléaires; les modalités de transit par la zone d'armes nucléaires; les mesures de vérification; et d'autres encore.

En établissant notre position sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, nous ne saurions ignorer le fait que l'Inde et le Pakistan ont procédé à des essais nucléaires. Nous appuyons pleinement l'appel pressant lancé par le Conseil de sécurité à l'Inde et au Pakistan pour qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons que ces deux pays — tout comme la vaste majorité des membres de la communauté internationale — doivent opter pour la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

L'évolution de l'économie mondiale est aujourd'hui caractérisée par une mondialisation et une libéralisation de plus en plus grandes. Cela se traduit par une interdépendance croissante et une plus grande ouverture des économies nationales et des marchés des produits de base et des capitaux — évolution qui commence à avoir un impact tant positif que négatif.

Nous sommes également d'avis que les pays en développement et les pays en transition, outre les efforts qu'ils réalisent sur le plan national pour accroître leur potentiel économique et social, ont besoin du soutien conjugué de la communauté internationale, notamment de l'ONU et des autres institutions multilatérales.

Nous songeons surtout à deux moyens d'action : d'abord prendre des dispositions au plan international pour faciliter l'accès aux marchés ainsi qu'aux ressources financières et à la technologie moderne; ensuite, fournir une aide permettant de venir à bout de la pauvreté, sauvegarder l'environnement, procéder à des réformes économiques, et améliorer la compétitivité des entreprises nationales. Faute de régler ces problèmes, il sera impossible d'intégrer pleinement les pays en transition dans l'économie mondiale.

Pour le Tadjikistan, ces questions sont des plus opportunes étant donné que notre pays connaît de nombreux problèmes dus à l'affrontement militaire prolongé, ainsi que des difficultés immédiates dans le règlement pacifique de cet affrontement, comme les besoins humanitaires de groupes de population assez importants et vulnérables dans le pays — besoins en vivres, médicaments et services de santé. Il faut remettre en état l'infrastructure vitale, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Et, enfin, une assistance est nécessaire pour aider les réfugiés et les personnes déplacées à retrouver leur foyer, et pour démobiliser et réinsérer les combattants de l'opposition tadjike dans la vie civile.

Les dirigeants du Tadjikistan font tout leur possible pour remédier à la crise humanitaire qui sévit dans le pays en raison du conflit interne et reconstruire les éléments de base de l'économie nationale, afin de la transformer en une économie de marché privilégiant la dimension sociale. Mais ces efforts seront insuffisants si nous ne recevons pas l'aide de nombreux pays et d'organisations internationales, y compris les institutions à vocation humanitaire du système des Nations Unies et les fonds de bienfaisance. À cet égard, nous soulignons le travail accompli par le Coordonnateur résident des Nations Unies au Tadjikistan, qui est responsable de la coordination de l'assistance internationale apportée au Tadjikistan pour sa reconstruction après le conflit et la consolidation du développement durable.

Nous espérons qu'à cette cinquante-troisième session, un large soutien se dégagera pour une résolution qui reflète pleinement les besoins du Tadjikistan en cette difficile étape de son développement, y compris les tâches relatives à l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale dans notre pays.

Nous notons avec reconnaissance l'appel conjoint lancé par les institutions des Nations Unies pour répondre aux besoins humanitaires du peuple tadjik pour 1998. Cet appel a clairement défini les priorités et a fixé le montant minimal d'aide extérieure requis. Nous serions reconnaissants aux donateurs s'ils réalisaient les objectifs fixés dans cet appel, dans l'esprit de soutien au processus de paix au Tadjikistan, exprimé lors de la réunion des bailleurs de fonds à Vienne, en octobre de l'an dernier, et à la conférence de Paris, en mai de cette année.

Nous attachons une grande importance à la poursuite de notre coopération avec des institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui ont pour tâche de fournir une aide à la reconstruction et au développement de l'économie tadjike après les conflits. Nous espérons que dans un avenir proche, cette coopération s'élargira.

Le Tadjikistan ne cesse de soutenir les diverses activités des Nations Unies en vue de protéger l'environnement. Le Tadjikistan, qui est un pays principalement montagneux, juge particulièrement opportun que la communauté internationale accorde une attention accrue à la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes naturels dans les zones de montagnes. À cet égard, nous avons activement appuyé la proposition formulée par la République kirghize de déclarer l'an 2000 Année internationale de la montagne. Nous étions parmi les auteurs du projet de résolution relatif

à cette question, et nous espérons qu'il sera adopté par consensus à la présente session.

Nous sommes inspirés et encouragés par l'intérêt croissant que les Nations Unies portent à la solution des problèmes d'ordre écologique auxquels se heurtent notre pays et d'autres pays de la région de l'Asie centrale. À notre avis, un des défis écologiques les plus graves auxquels font face non seulement mon pays, mais également presque tous les pays de la région, est d'éliminer la menace potentielle que posent les catastrophes naturelles à grande échelle qui pourraient se produire si rien n'est entrepris pour normaliser la situation dans la région du lac Sarez, qui se situe à 3 263 mètres au-dessus du niveau de la mer et contient 17 milliards de tonnes d'eau. Cela représente un grave danger non seulement pour la population du Tadjikistan mais aussi de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de l'Afghanistan, pays voisins, et de graves dommages pourraient résulter d'une rupture du barrage naturel qui s'est formé au début du siècle à la suite d'un tremblement de terre. Nous comptons sur la coopération renouvelée avec les Nations Unies pour étudier ce problème d'une manière globale.

Parmi les nombreux problèmes qui figurent à l'ordre du jour des Nations Unies, nous voudrions souligner la question de la lutte contre le danger des drogues, dont les effets nuisibles n'ont malheureusement pas épargné notre pays. Nous soutenons pleinement le rôle de coordination des Nations Unies dans la mobilisation des efforts de la communauté internationale en la matière. Nous relevons l'utilité et l'opportunité de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question, qui s'est tenue en juin dernier.

Le Tadjikistan, conjointement avec ses voisins les plus proches, s'emploie activement à mettre fin au trafic illicite des drogues. Il élargit sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Comme le savent ceux qui ont observé la situation dans un de nos pays voisins, les «narcodollars» fournissent un terrain favorable pour le terrorisme et le trafic illicite des drogues et des armes. Nous considérons le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, comme étant un crime grave contre l'humanité. Le Gouvernement tadjik condamne vigoureusement les actes de violence qui ont été récemment perpétrés dans certains pays. Nous demandons à l'ONU et à ses Membres de déclarer une guerre impitoyable et intransigeante au terrorisme dans le monde entier.

Le Tadjikistan soutient les mesures prises par le Secrétaire général pour réformer l'ensemble du système des

Nations Unies afin que ses activités soient mieux adaptées aux conditions nouvelles et qu'il puisse s'attaquer aux problèmes sans mettre en péril les bases sur lesquelles s'appuient ces activités. Il faut tenir compte de ces données quand on envisage l'élargissement du Conseil de sécurité si l'on veut que cet organe important puisse continuer à s'acquitter rapidement et efficacement de la responsabilité principale dont il est investi en vertu de la Charte, à savoir, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes certains que l'action conjointe des États Membres en vue de réformer l'Organisation déboucheront sur une restructuration qui préservera son caractère universel et sa capacité à réagir comme il convient aux problèmes présents et futurs.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est S. E. M. George Odium, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie. Je lui donne la parole.

M. Odium (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un réel plaisir de voir un éminent fils de notre région présider nos délibérations. Nous vous souhaitons grand succès et nous vous assurons de notre soutien sans réserve.

Cette année nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration affirmant le principe selon lequel le droit au développement est un droit fondamental. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'aurait pu arriver à un moment plus opportun dans l'histoire des affaires internationales. L'article 23 de la Déclaration souligne que toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail et à la protection contre le chômage. L'article 28 proclame que toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Toutefois, les tendances qui orientent l'ordre international contemporain et les problèmes qui façonnent la destinée des États, vont à l'encontre de l'esprit de cette Déclaration et, de fait, menacent et entravent ce droit au développement exprimé en termes si nobles il y a 50 ans.

Alors que le monde voit poindre un nouveau millénaire, le phénomène de mondialisation est le trait marquant du nouvel ordre international. À n'en point douter, la mondialisation est une réalité inéluctable : l'intégration et l'imbriication des systèmes de production, des finances, des capitaux et du commerce, et des marchés libéralisés qui ont fait

fi des frontières nationales, ont engendré une richesse et une croissance économique considérables.

Cependant, il y a aussi une résonance sinistre dans le terme «mondialisation». La mondialisation englutit le menu fretin que sont les pays qui ne peuvent pas s'adapter à ce marché frénétique. La mondialisation est loin d'avoir été source de richesse et de prospérité pour tous les pays. Pour des milliards de personnes vivant dans le monde en développement, la mondialisation qui aurait dû se traduire par le développement de tous, a été source d'exclusion.

Le rapport de 1997 du Programme des Nations Unies pour le développement confirme que seul un nombre limité de pays ont eu la chance de bénéficier de la mondialisation. Les pays qui ont participé à la rapide expansion du commerce mondial ont vu leur commerce représenter une part de plus en plus importante du produit intérieur brut. Mais pour 44 pays en développement, comptant plus d'un milliard de personnes, la part du commerce dans le produit intérieur brut a baissé au cours des 10 dernières années. Certes la croissance des flux financiers a été rapide, mais ils ont surtout circulé sur les marchés financiers du monde développé alors que les flux d'investissement n'ont été acheminés que vers quelques pays en développement.

Les tigres de l'économie asiatique qui avaient atteint des niveaux de développement et de croissance étonnants en très peu de temps, avaient été présentés comme des modèles de la nouvelle ère de libéralisation des marchés mondiaux. Toutefois, l'effondrement de ces économies en 1997, trois ans après la crise mexicaine, a renforcé les craintes que la mondialisation n'ait rendu l'économie planétaire plus mouvante et plus instable. Le fait que même ces économies vedettes aient été atteintes de plein fouet et avec une telle intensité indique que la vulnérabilité a considérablement augmenté avec la mondialisation. Les capitaux étrangers peuvent fuir aussi vite qu'ils sont arrivés en laissant derrière eux des pays en grande difficulté.

Sainte-Lucie est un des pays qui ont été entraînés sur la grande roue de la mondialisation, sans avoir le luxe de pouvoir descendre en route ni de décider de la manière dont devrait tourner la machine. La libéralisation du commerce, la soeur jumelle de la mondialisation, ne nous a guère été favorable, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a présidé à sa venue au monde, nous a porté un coup encore plus rude.

L'an dernier le chef de notre gouvernement, le Premier Ministre Kenny Anthony, dans son allocution devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, a

déploré les conséquences pour Sainte-Lucie et les Caraïbes d'un jugement rendu par l'OMC en ce qui concerne le régime de commercialisation des bananes en Europe. Cette décision, dont l'initiative avait été prise par quelques pays plaignants des Amériques, risque d'entraîner la destruction économique et sociale d'un certain nombre de petits États des Caraïbes, comme Sainte-Lucie, pour lesquels la banane est un produit d'exportation capital. Cette décision déchire la trame même de notre processus de développement, car elle risque de nous priver d'un système nous donnant un accès préférentiel aux marchés pour une culture sur laquelle repose notre économie.

Les pays en développement et de nombreux juristes renommés ont critiqué le processus suivi par l'OMC dans cette affaire, mais, fait tout aussi inquiétant, le comité n'a pas tenu compte de l'impact qu'aurait cette décision, si elle est appliquée, sur le développement économique et social et sur l'environnement. L'OMC n'est pas simplement censée régler le commerce, elle est censée contribuer à l'amélioration des niveaux de vie.

À la suite du jugement rendu par l'OMC l'an dernier, qui stipulait que le régime de commercialisation de la banane était incompatible avec ses règlements, l'Union européenne a essayé d'apporter des modifications à ce régime pour le rendre compatible avec les règlements de l'OMC, tout en préservant l'accès que nous avons au marché européen, un accès par ailleurs essentiel à notre développement économique. Au début de l'année, l'Union européenne a accepté des amendements au régime bananier qui, nous en sommes tous convaincus, devraient le rendre compatible avec les règlements de l'OMC. Nous, pays producteurs de bananes de la région des Caraïbes, aurions sans doute préféré que certaines des dispositions adoptées soient différentes. Nous sommes toutefois satisfaits du fait que le nouveau régime nous permet de survivre encore sur les marchés et d'assurer notre développement largement autonome.

L'Union européenne a laissé en place les sauvegardes spéciales contenues dans la Convention de Lomé qui nous permettent de commercialiser nos bananes. Maintenant que la Convention de Lomé peut bénéficier d'une dérogation de l'OMC, nous pensions avoir obtenu le moment de répit qui nous permettrait de procéder à des réformes méthodiques, de diversifier notre économie et de nous adapter aux nouvelles réalités imposées par la mondialisation. Pourtant, les États-Unis et un groupe de pays d'Amérique centrale, continuent de s'attaquer à notre industrie bananière.

Un an après l'appel que notre Premier Ministre a lancé à cette instance afin que bon sens et compassion l'emportent dans le règlement des conflits commerciaux mondiaux, dans l'analyse par les institutions internationales du sort des défavorisés, et dans les rapports entre pays forts et puissants et pays petits et pauvres, nous revenons dire à l'Assemblée que ceux qui auraient dû prêter l'oreille semblent préférer rester sourds à cet appel.

La poursuite de la politique bananière défendue par les États-Unis et les pays d'Amérique centrale serait extrêmement préjudiciable aux économies des Caraïbes, et ce probablement de manière irréversible. C'est là une violation de notre droit au développement, droit reconnu par les Nations Unies comme un droit fondamental et inaliénable dans la Déclaration sur le droit au développement qui a été adoptée à la 97e séance plénière de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le 4 décembre 1986. Il y a un an, devant l'Assemblée, notre Premier Ministre a demandé aux États-Unis d'Amérique de revoir leur politique à l'égard des Caraïbes, étant donné que ce pays a pris les devants dans la bataille livrée contre le système du commerce de la banane. Nous avons engagé un dialogue avec les États-Unis dans l'espoir d'éviter une nouvelle réunion du groupe d'examen des différends de l'Organisation mondiale du commerce. Une fois encore, nous invitons les États-Unis et les autres plaignants à faire preuve d'esprit de coopération et de consultation dans cette situation, afin de trouver une solution mutuellement acceptable à ce qu'ils considèrent comme un problème.

La mondialisation ne saurait servir de prétexte aux États puissants pour nous condamner à un état permanent de sous-développement et de pauvreté. Il semble que les pays riches du monde invoquent déjà la mondialisation pour s'excuser de ne plus jouer un rôle actif dans la lutte contre la pauvreté.

Le fléau de la pauvreté n'est pas un phénomène nouveau et il n'a jamais été acceptable. Ce qui est inacceptable, c'est qu'avec tous les progrès réalisés au cours de ce siècle dans les domaines scientifique et technologique et avec les vastes océans de richesses qui ont été créés, nous ne soyons pas parvenus à réduire les niveaux de pauvreté dans le monde.

Nombreux sont ceux qui ont profité des avantages des avions supersoniques, des trains à très grande vitesse, des téléphones reliés par satellite, de la télévision mondiale, d'Internet et des marchés ouverts 24 heures sur 24. Pourtant, en même temps, il y a sur cette terre des millions de gens qui n'ont jamais utilisé une voiture, un téléphone, une

ampoule électrique, l'eau courante; des millions de personnes pour qui des appareils aussi banals que des réfrigérateurs ou des téléviseurs sont totalement inconnus; des millions qui ne savent ni lire ni écrire; des millions d'enfants qui ne vont pas à l'école; des millions de nourrissons qui n'ont pas suffisamment de nourriture pour survivre.

Notre priorité pour le nouveau millénaire devrait certainement être de nous atteler énergiquement à l'élimination de la misère extrême. À notre avis, nous devrions y parvenir d'ici la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, c'est-à-dire d'ici l'an 2006.

Les progrès économiques réalisés au cours des dernières décennies ont permis à de larges groupes de populations de se sortir du cycle de la pauvreté extrême, et les succès remportés dans ce domaine sont particulièrement remarquables dans un pays aussi peuplé que la Chine. Mais rien ne prouve encore qu'au niveau mondial le nombre de ceux que l'on classe dans la catégorie de la pauvreté absolue ait baissé, c'est-à-dire ceux dont les revenus ne dépassent jamais le seuil d'un dollar par jour. On estime qu'ils représentent 1,3 milliard de personnes, soit une personne sur trois dans le monde en développement. Près des trois quarts de ces gens vivent en Asie, mais l'Afrique connaît le taux le plus élevé de pauvreté extrême. Le rapport de 1997 du Programme des Nations Unies pour le développement indique que le nombre total des indigents semble en fait augmenter avec la croissance démographique, sauf en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Mais ce rapport a été établi avant le typhon économique qui a ravagé les pays d'Asie du Sud-Est, comme l'Indonésie en 1998, en plongeant dans la pauvreté des millions d'habitants de cette région, et également avant les graves inondations qui, en Chine, ont déposé tant de personnes de tous leurs biens.

Pourtant, la plupart des pays n'ont pas augmenté leur aide afin d'atteindre le niveau de 0,7 % de leur produit national brut, qui est l'objectif international fixé il y a plusieurs décennies déjà. En fait, l'aide des pays du Groupe des Sept est tombée en 1997 à seulement 0,19 % de leur produit national brut collectif.

Il est nécessaire que les pays riches comprennent que le nouvel ordre international de la mondialisation ne tient pas compte du fait que la situation particulière des petits États est aggravée par leur vulnérabilité, face à d'autres éléments tels que les catastrophes naturelles. La vulnérabilité extrême de petits États insulaires comme Sainte-Lucie a été dramatiquement démontrée la semaine dernière aux Caraïbes. En quelques heures seulement, l'ouragan Georges a ravagé les îles septentrionales des Caraïbes — Saint-Kitts-

et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, les îles Vierges, Porto Rico, Haïti, la République dominicaine et d'autres encore. Dans ces îles, au moins deux décennies de développement économique ont été emportées par deux heures d'ouragan. Tel est le degré de vulnérabilité économique de ces îles. Alors qu'elles se battent pour reconstruire leurs économies et que leurs habitants tentent de réorganiser leur vie, nous lançons un appel aux États Membres de l'ONU pour qu'ils accordent une aide généreuse qui permettra à ces pays de reprendre leurs efforts de développement.

Dans un monde où l'ordre international est impitoyable pour les petits États et où l'on ne se soucie pas assez du sort des pauvres et des forces destructrices de notre mère, la Terre, c'est l'ONU qui doit devenir un phare et un refuge pour les faibles et ceux qui n'ont pas de pouvoir, pour ceux qui ont faim et qui sont défavorisés. C'est à l'ONU qu'ils doivent trouver espoir et réconfort ainsi que des réponses et des solutions à leurs problèmes. Mais pour cela il faut une Organisation qui soit aussi sensibilisée aux dangers auxquels sont exposés les petits États vulnérables qu'elle l'est aux horreurs de la guerre nucléaire, aux armes biologiques et chimiques et au terrorisme international. Le terrorisme international peut revêtir de multiples formes. Saper la base économique d'un pays et réduire ses habitants à la mort lente du chômage, de la pauvreté et du désespoir, est aussi horrible que de tuer en quelques secondes des innocents dans un attentat à la bombe.

Si nous faisons nôtre l'appel lancé pour condamner vigoureusement le terrorisme international, nous devons déplorer les actes tout aussi condamnables de contre-terrorisme unilatéral. De tels actes sont contraires à la culture de paix et de consensus que l'ONU s'efforce de promouvoir.

Il est nécessaire que l'Organisation s'engage plus fermement à défendre et à appliquer les principes de l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration sur le droit au développement. Il faut donc procéder à une réforme plus approfondie de l'ONU afin qu'elle soit plus démocratique et plus sensible aux voix de la majorité plutôt qu'au pouvoir de la minorité. Sainte-Lucie appuie donc l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une réforme urgente et approfondie de l'ONU, à condition qu'une telle réforme débouche sur une institution plus juste, plus attentive et plus équitable.

Sainte-Lucie appuie aussi fermement la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 dans le cadre du dialogue de haut niveau sur la mondialisation tenu ici récemment, ainsi que le consensus croissant sur l'urgence d'une gestion mondiale des questions financières et

commerciales. En fait, de par sa composition universelle et de sa compétence dans la promotion d'une coopération internationale pour le développement, l'ONU est l'instrument idéal pour favoriser un accord sur des normes et des réglementations relatives au nouvel ordre financier du XXIe siècle.

L'édification d'une infrastructure financière internationale pour le XXIe siècle ne peut se faire de façon fragmentaire ni être l'apanage de quelques États. Elle exige une participation mondiale coordonnée par l'ONU. Sainte-Lucie appelle donc à la tenue d'une conférence mondiale sur cette question qui soit analogue aux conférences consacrées à des questions relatives à l'environnement, à la population et à l'habitat.

Mais la réforme ne peut être limitée à l'ONU seulement. Dans un monde de libéralisation du commerce qui n'est pas favorable aux petits États, le garant du processus de libre marché doit lui-même être réformé. Sainte-Lucie réitère l'appel qu'elle a lancé l'an dernier, lors de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, pour une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en particulier de ses mécanismes de règlement des litiges. Un réexamen de l'OMC a été entrepris à Singapour, où les pays en développement ont eu à établir les limites de l'interventionnisme de l'OMC.

Ce que l'on attend de l'OMC maintenant a été souligné par le Premier Ministre Kenny Anthony lorsque, en sa qualité de Président de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), il a pris la parole à la réunion des chefs d'État du Mouvement des pays non alignés tenue récemment à Durban, en Afrique du Sud. Il a alors affirmé que

«Plus généralement, l'OMC doit maintenant prendre des mesures urgentes pour appliquer l'accord conclu à Singapour relatif à un régime spécial pour les pays les moins développés et ceux qui présentent les mêmes caractéristiques de précarité. Il est temps que des valeurs telles que la justice et l'équité retrouvent leur légitimité dans l'univers éthiquement neutre de la mondialisation et de la libéralisation.»

Sainte-Lucie croit fermement que, indépendamment de l'action des pays développés, nous, dans le monde en développement, pouvons affirmer et protéger nous-mêmes notre droit au développement si nous accentuons notre coopération entre nous. Nous, dans les Caraïbes, sommes engagés depuis des années dans un mouvement d'intégration, qui a renforcé notre capacité de relever les défis inhérents aux relations internationales. En fait, Sainte-Lucie

est fière d'avoir été cette année le pays hôte pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire du Traité de Chaguaramas, en vertu duquel a été créée la Communauté des Caraïbes.

Alors que nous allons entamer le prochain siècle, Sainte-Lucie s'engage à oeuvrer en faveur d'une union encore plus solide au sein de la Communauté des Caraïbes et d'une association plus étroite entre tous les pays situés dans la mer des Caraïbes. C'est pourquoi Sainte-Lucie se félicite des initiatives récentes qui ont amené Cuba, la République dominicaine et Haïti à raffermir leurs relations avec la CARICOM, alors que nous tentons d'établir un nouveau partenariat avec l'Union européenne. À cet égard, Sainte-Lucie demande qu'il soit bien entendu que Cuba fait partie des Caraïbes et que l'établissement de relations plus étroites avec d'autres pays des Caraïbes constitue une évolution naturelle de la situation qui ne doit pas être considérée comme étant contraire aux intérêts de puissances extrarégionales. Nous demandons également la levée de l'embargo économique contre Cuba et la réintégration de ce pays au sein du système interaméricain. Seuls le dialogue et la consultation, et non l'affrontement et l'hostilité, permettront de régler les problèmes de façon permanente.

Sainte-Lucie se félicite également de la tenue récente, à Durban, de la réunion entre la Communauté des Caraïbes et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a jeté les bases du renforcement futur des relations entre les deux régions. Nous nous réjouissons aussi des décisions prises par les chefs d'État du Mouvement des pays non alignés sur la tenue d'un sommet Sud-Sud et sur la convocation en 1999 d'un comité ministériel permanent pour la coopération économique, qui examinera les gageures et les possibilités de la mondialisation.

Nos efforts visant à concrétiser notre droit au développement ne peuvent être fructueux que s'ils interviennent dans un climat de paix et d'harmonie mondiales. Nous ne pourrions empêcher les mauvais génies nucléaires de sortir de leurs ogives que si nous détruisons toutes les ogives grâce à un traité prévoyant l'élimination de toutes les armes nucléaires. L'existence de clubs nucléaires exclusifs constitue une invitation ouverte aux pays qui en sont exclus.

Nous, dans les Caraïbes, continuons de demander que les Caraïbes soient reconnues en tant que zone de paix. Nous voulons aussi que soit respectée et appuyée l'initiative de la CARICOM visant à faire reconnaître la mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable. Ainsi, Sainte-Lucie, à l'instar d'autres États des Caraïbes, continue d'exprimer son opposi-

tion à l'utilisation de la mer des Caraïbes pour le transport de déchets nucléaires par certaines grandes puissances. Si certaines de ces puissances peuvent résister à un accident nucléaire, en raison de leur envergure géographique et démographique, une petite île abritant quelques centaines de milliers de personnes ne le peut certainement pas. Notre meilleure garantie contre un accident nucléaire dans la mer des Caraïbes dû au transport de déchets nucléaires ne réside pas dans les assurances données par les pays qui effectuent un tel transport, mais bien dans l'arrêt de ce transport lui-même.

Alors que nous demandons que soit reconnu internationalement notre droit de décider des caractéristiques de notre région, que nous affirmons notre droit inaliénable au développement et que nous appelons les autres à respecter ce droit en éliminant la menace qu'ils font peser sur le moteur de notre économie, nous exhortons les pays riches à reconnaître le caractère impitoyable de la mondialisation et demandons à la communauté internationale de s'inspirer de l'exemple donné par ce grand dirigeant international qu'est le Président Nelson Mandela. Dans notre quête d'un nouvel ordre international plus humain pour le prochain millénaire, qui reflétera véritablement l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pensons au leadership moral qu'il nous a apporté. Nelson Mandela nous a montré que la défense inébranlable des principes et la revendication pour la justice peuvent amener des changements même dans le système le plus intransigeant.

Le monde est devenu un village planétaire et nous devons tout faire pour vivre dans le respect de principes et valeurs de fraternité. L'autorité morale pourrait être désormais dans le monde en développement, avec Nelson Mandela et Fidel Castro comme les deux grandes sources d'inspiration internationale. Leur long combat au service des droits de l'homme doit devenir la pierre angulaire de nos objectifs de développement en cette année commémorative.

La séance est levée à 13 heures.